

2021-2026

**Procès-verbal n° 14b de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 15 février 2023,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

Présidence: M. Mario Parpan

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 61/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (19): Mmes et MM. David Aebischer, Ibrahim Berisha, Raphaël Casazza, Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Charles de Reyff, Benoît Dietrich, Jérémie Fonjallaz, Ana Teresa Fontes Martins, Océane Gex, Marine Jordan, Simon Jordan, Valérie Kohler, Valentine Mauron, Jean-Marie Pellaux, Alexandre Sacerdoti, Lionel Tissot, Mathilde Vonlanthen, Léa Wattendorff et Pascal Wicht.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Dominique Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

1. Communications du président

Le président. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir (cf. supra).

J'ai le plaisir de féliciter Mme Adeline Jungo, qui fête aujourd'hui son anniversaire. Nos meilleurs vœux!

21. Décision quant à la transmission (suite):

B. des postulats

- n° 78 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray (PS) et Adrienne Salina (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier des solutions concrètes et durables pour répondre à la demande grandissante de places d'accueil extrascolaire

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Salina Adrienne (PLR). La question de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée est d'une importance cruciale, particulièrement dans le contexte économique actuel où la main d'œuvre qualifiée vient à manquer et où cette situation va encore s'aggraver avec l'arrivée prochaine à l'âge de la retraite de la génération des baby-boomers.

Avec notre postulat, MM. M. Vonlanthen, L. Woeffray et moi-même demandons d'étudier des solutions concrètes et durables pour répondre à la demande grandissante de places d'accueil extra-scolaires dans notre commune. Nous souhaitons en effet que, en sus des nouvelles places créées régulièrement ces dernières années, des solutions concrètes et durables soient effectivement développées et mises en œuvre dans les meilleurs délais. Les perspectives esquissées dans le plan directeur des infrastructures scolaires 2021-2026 demandent à être précisées et rapidement consolidées.

Parmi les solutions que nous souhaitons voir étudiées, nous pouvons notamment citer:

- la présentation de mesures urgentes pour les accueils extrascolaires les plus fréquentés afin d'assurer l'offre nécessaire à la rentrée 2023;
- la mise en place de salles polyvalentes pouvant faire office de réfectoires pour subvenir à la forte demande à midi;
- l'opportunité de l'introduction d'un horaire continu, où l'école prendrait en charge les enfants jusqu'en fin d'après-midi.

Nous vous remercions de soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 78 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray et Adrienne Salina.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Allenspach Christoph (PS), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Indépendant), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenue: 1 Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 79 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Monica Mendez et Alicia Schaller (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de mener un projet pilote pour une aide sociale incluant la participation des clientèles

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Dans les politiques sociales et le travail social actuels, la participation des acteurs concernés, des clientèles, est devenue un objectif partagé à travers le monde, inscrit dans des lois, rattaché à la vision d'une société inclusive. Le slogan "Rien sur nous, sans nous!"¹ renvoie aux situations de handicaps, aux réalités des minorités exclues, aux projets de santé mentale, aux problématiques de violence et de harcèlement, à la place des femmes.

La participation des personnes et des groupes vulnérables est un droit humain reconnu. Elle est un processus qui permet aux acteurs d'expérimenter et d'agir à propos des thèmes qui les concernent. La participation est aussi un facteur de protection, car face à l'adversité, à l'exclusion, elle renforce les liens et l'appartenance; elle facilite aussi les apprentissages et la responsabilité. Elle permet de faire entendre des réalités multiples, des besoins et de prendre connaissance de savoirs et de ressources méconnues ou peu valorisées, pour faire évoluer nos sociétés². La participation va souvent de pair avec des pratiques professionnelles plus communautaires, des interventions collectives auprès de groupes de personnes concernées ou

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Rien_sur_nous_sans_nous

² Le modèle de la participation sociale "revendique de faire de tout individu, y compris celui qui a un désavantage, un acteur de sa propre vie comme du corps social". in <https://www.cairn.info/revue-contraste-2013-1-page-73.htm>

d'espaces de vie (quartiers, communes) prenant en compte leurs savoirs et leurs expériences, mutualisant leurs questions.

Ainsi, la participation questionne autant la société, les politiques, la gouvernance des services sociaux que les lieux de formation puisqu'elle nécessite un renouvellement des pratiques de sociétés, institutionnelles, professionnelles et associatives.

En Suisse, cette participation n'est pas acquise. Au niveau romand, l'Association romande des institutions de l'action sociale, soutient l'intérêt des communes et des services sociaux par des projets pilote et des études¹ sur la participation; les hautes Ecoles adaptent leurs formations² s'inspirant de cette perspective éthique et politique.

Ce postulat demande d'étudier les possibilités d'introduire cette logique de participation dans le cadre du Service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg, d'abord comme un projet pilote partiel et temporaire. Cette étude pourrait comporter plusieurs volets:

- documentaire, pour rendre compte des exemples existants dans d'autres communes suisses (par exemple à Yverdon, Genève, Sion, Neuchâtel), et des modèles possibles;
- collaboratif, afin d'impliquer les bénéficiaires, les professionnel·le·s, l'administration, de manière à bien identifier, dans une réflexion collective, les possibles actions du service et les interventions où la participation des clientèles serait pertinente, tant pour respecter leurs droits que pour améliorer les pratiques institutionnelles;
- prospectif, qui pourrait élaborer des modèles de travail, des modes d'organisation innovantes ou des processus d'accompagnement plus collectifs, facilitant le partage des ressources et la participation des personnes concernées.

Je vous remercie de votre intérêt et de votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 6 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 79 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Monica Mendez et Alicia Schaller.

Ont voté en faveur de la transmission: 46 Allenspach Christoph (PS), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla

¹ Voir les résultats d'une étude https://artias.ch/artias_theme/participation/ et les journées thématiques "Le professionnel-le-s de l'aide sociale face au défi de la participation des bénéficiaires" 24 novembre 2022 à Lausanne.

² Des formations initiales qui préparent les futur-e-s professionnel-le-s à inclure cette participation; mais aussi des MAS et DAS pour les directions d'institutions <https://www.hesge.ch/hets/formation-continue/formations-postgrade/masters-mas/mas-en-direction-et-strategie-institutions> ou <https://www.hesge.ch/hets/formation-continue/formations-postgrade/diplomes-das/das-en-gestion-et-direction-institutions>.

2021-2026 – Procès-verbal n° 14b de la séance ordinaire du Conseil général
du 15 février 2023

(PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 6 Berisha Ibrahim (Indépendant), Papaux David (UDC), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 7 Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 80 de Mme Fanny Delarze (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre des locaux et des ateliers à la disposition des artistes

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Delarze Fanny (PS). C'est depuis ma casquette élémentaire d'artiste que je vous fais part de ce postulat. La ville de Fribourg regorge de talents qui contribuent à émerveiller les habitant-e-s et qui collaborent à faire rayonner Fribourg au-delà des portes.

Seulement, les concerts n'auraient pas lieu sans les répétitions. Les oeuvres ne verraient pas le jour sans le travail d'atelier. Cependant, vous serez étonné-e-s d'apprendre qu'une pénurie s'est abattue sur la ville; les locaux de répétition et ateliers sont une denrée rare. A moins d'avoir des biens immobiliers, des connaissances qui en ont, ou un budget conséquent, il est difficile de trouver un atelier ou un local correspondant aux besoins spécifiques des pratiques artistiques, au petit budget et le tout sans déranger le voisinage. Le métier d'artiste demande une flexibilité dans les horaires de travail, vu que la pratique artistique n'est pas encore considérée comme un statut professionnel à la Confédération. Mais cela n'est pas notre histoire! Beaucoup d'artistes ont des jobs à côté pour subvenir à leurs besoins. Alors, les ateliers ou locaux de répétition se doivent d'être accessibles à toute heure.

A titre d'exemple, la coopérative de la Maison des Artistes à Givisiez accueille des artistes sans discrimination de leur pratique et est un modèle exemplaire, mais surtout, il se trouve qu'elle est complète (il y a une liste d'attente qui n'a pas bougé depuis des mois), tout comme les locaux du Port, de la blueFACTORY, etc.

Je demande à la Ville de mettre à disposition différents locaux permanents à louer à un prix accessible pour les artistes et musicien-ne-s, afin de leur permettre de travailler et répéter quotidiennement.

Rugo Claudio (PA). Je complète en disant que vous demandez plus de locaux. Il en existe déjà pour certains artistes, qui ont été remis un peu comme les ponts et les structures. Ça été remis au goût du jour et ça fait une année qu'ils sont en train de travailler. Il y a quatre secteurs de la Ville, comme la culture et l'édilité, qui se sentent un peu menacés dans la permanence de ces locaux. Ces locaux se trouvent en particulier dans la vallée du Gottéron. Si l'on veut de nouveaux locaux, il faudrait déjà répertorier ceux qui sont occupés. Il faudrait une liste des personnes mise à jour, car il y a un gros tournus. Souvent, les jeunes font de la musique pendant cinq ans, puis arrêtent ou font autre chose. Ces locaux ont été fait il y a 30 ans. Il s'agit d'une maison qui a été

faite pour les musiciens et une autre pour les arts comme la peinture, la porcelaine ou la poterie. Je reviendrai sur ce point dans le chapitre des questions.

Vote

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 8 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 80 de Mme Fanny Delarze.

Ont voté en faveur de la transmission: 47 Allenspach Christoph (PS), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 8 Berisha Ibrahim (Indépendant), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 5 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 81 de M. David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager des "toilettes publiques" pour les chiens (canisites/canisettes)

En l'absence de M. David Aebischer, la décision quant à la transmission du postulat n° 81 est reportée à une prochaine séance.

- n° 82 de Mmes et M. Véronique Grady (PLR), Rana Bassil (PS) et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir des surfaces d'expression et d'exposition favorisant la visibilité de l'art urbain

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Grady Véronique (PLR). Berlin, Istanbul, Prague, Bristol, Dublin, Reykjavik, toutes ces villes ont en tout cas un point commun: elles font partie des plus belles destinations de street art. L'art urbain est un moyen d'expression, un mouvement artistique qui s'exerce sous plusieurs formes dans l'espace public. Considérées comme un art éphémère, ses œuvres sont destinées à disparaître, soit par l'action du temps, soit par la main de l'artiste.

Le passage sous-voies Saint-Barthélemy dans le quartier du Schoenberg s'est transformé en un espace dédié à l'art urbain, valorisant la pratique du "graff". Cette action, qui répondait à un postulat, s'inscrivait dans la thématique de l'art dans l'espace public, ainsi que de la politique culturelle régionale CULTURE2030. Aujourd'hui, nous proposons de faire un pas supplémentaire en créant un lieu d'art urbain, participatif, vivant et accessible à toutes et tous.

La ville de Constance en Allemagne a créé, dans un passage sous-voies, une galerie d'art urbain qui, bien plus qu'une "décoration murale", se veut un lieu pour l'art, les rencontres et les personnes de tous âges. Des espaces muraux encadrés sont aujourd'hui occupés par des œuvres artistiques selon une thématique commune. D'après son site web, elle prévoit chaque année de réinvestir – au moins partiellement – les cadres pour que le lieu reste vivant et diversifié. L'objectif premier de cette démarche est d'animer le passage souterrain par des expositions contemporaines, de permettre une culture urbaine participative par de nouvelles voies d'utilisation de l'espace et d'aborder des thèmes "problématiques" par le biais de l'art.

Par ce postulat, Rana Bassil, Simon Murith et moi-même demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir aux artistes fribourgeois – sous la forme de concours ponctuels – une surface d'expression et d'exposition afin de donner davantage de visibilité à leurs créations et d'égayer encore davantage notre ville. L'emplacement idéal serait un endroit couvert, type passage sous-voies, que ce soit au Passage du Cardinal, à la Gare ou un autre lieu en accord avec les droits de propriété. Sachant qu'une enveloppe de CHF 200 000.- est prévue au budget 2023 pour le "Labo Urbain", nous nous demandons si l'initiative proposée pourrait en faire partie et bénéficier ainsi d'un soutien financier.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 4 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 82 de Mmes et M. Véronique Grady, Rana Bassil et Simon Murith.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Allenspach Christoph (PS), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 4 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC)

S'est abstenu: 1 Bourrier Hervé (PS)

- n° 83 de Mme et M. Véronique Grady (PLR) et Samuel Jordan (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de valoriser l'histoire, le patrimoine et la singularité de la ville de Fribourg

Steiert Thierry, syndic. Si le Conseil communal ne vous conseille pas de transmettre ce postulat, ce n'est pas parce qu'il ne partage pas les intentions des auteur-e-s, mais plutôt parce qu'il s'agit d'un postulat qui enfonce des portes ouvertes. Ce que demande le postulat, c'est une meilleure prise en compte du patrimoine dans la valorisation que l'on en fait, puisque notre patrimoine en vaut la peine, on le sait tous. Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mieux mettre en valeur les lieux et les représentations emblématiques de la ville de Fribourg et c'est précisément pour cette raison-là que nous avons créé un Secteur marketing urbain l'année dernière. Le chef de Secteur est à la fois à la charge du marketing urbain et du développement durable. Le cahier des charges comporte précisément les intentions qui sont exprimées ici, c'est-à-dire d'étudier la mise en valeur de manière plus conséquente. Aussi, pour éviter un travail non pas inutile, mais supplémentaire, pour la rédaction d'un rapport final, nous vous invitons à ne pas transmettre ce postulat.

Grady Véronique (PLR). Qui sait que les premiers bains publics de Suisse à ne pas être sur les flots ont été construits à Fribourg par Beda Hefti en 1923? Qui se souvient que le premier barrage en béton d'Europe a été érigé sous l'impulsion de Guillaume Ritter en Basse-Ville? Qui peut raconter d'où vient la légende de Saint-Nicolas ou retracer l'histoire de notre tilleul? Qui est conscient que la ville de Fribourg est reconnue comme l'un des plus vastes ensembles d'architecture médiévale d'Europe? Qui connaît l'histoire de Chocolat Villars, une entreprise de plus de 120 ans, qui a compté parmi les pionnières de l'industrie chocolatière helvétique?

Actuellement, le Werkhof accueille une représentation des quartiers de Fribourg en 3D, calquée sur l'exceptionnel plan Martini de 1606, mais aucun établissement propre ne relate les singularités et la richesse du patrimoine de la ville de Fribourg. A titre de comparaison, Morat a son musée éponyme, Bulle son musée gruérien et Tavel son musée singinois. La ville de Fribourg n'a rien à envier aux phares citadins du tourisme helvétique. Ses attraits historiques et culturels trop méconnus représentent pourtant un potentiel touristique qui mérite d'être davantage exploité.

Eu égard à ce qui précède, Samuel Jordan et moi-même demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mieux mettre en valeur les lieux et représentations emblématiques de la ville de Fribourg. Cela pourrait se traduire par l'utilisation de différentes approches ludiques, convenant à un public varié, dont les familles. Ces approches pourraient aussi bien intégrer des solutions technologiques que s'inspirer du développement durable, par exemple de systèmes mécaniques de manivelles pour accéder à des informations. On pourrait également imaginer le traçage d'une ligne au sol permettant au visiteur d'être guidé. En outre, le bâtiment Gutenberg, destiné à devenir un lieu de rencontre, ou un autre espace disponible, pourrait abriter en son sein un espace interactif sur l'histoire de la ville de Fribourg, ses innovations et les richesses de son terroir. Une mise en valeur du patrimoine bâti et symbolique, ainsi que la création d'un espace dédié intérieur s'ajoutant à la maquette du Werkhof déjà existante, permettraient de constituer un ensemble cohérent, à même d'énergiser le tourisme et l'économie. Sans compter

que ce pas en avant aurait aussi l'avantage de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens et citoyennes à leur ville de Fribourg, tout en offrant un excellent support pédagogique aux écoles.

La gestion d'un tel projet pourrait, par exemple, se faire en synergie entre le Service de la culture de la Ville de Fribourg, Fribourg Tourisme et Région, le Musée d'art et d'histoire Fribourg et l'Université de Fribourg.

Jordan Samuel (PS). Je pense qu'enfoncer des portes ouvertes est excessif. Je croise souvent des touristes en ville qui me demandent où ils peuvent se renseigner sur la ville de Fribourg et je suis toujours très mal pris pour leur donner des indications. Nous sommes très heureux qu'un Secteur de marketing urbain ait été créé, mais on ne peut pas tout savoir. Néanmoins, nous jugeons que la question doit être creusée et que le Conseil général doit être maintenu au courant. Il en va aussi de l'avenir du tourisme de la ville de Fribourg et de son attractivité, sans compter du sentiment d'appartenance des Fribourgeois à leur magnifique ville.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Je ne peux pas me contenter de l'autosatisfaction de ce que vient de nous dire M. le syndic. Depuis longtemps, Fribourg ne sait pas se vendre. Nous avons déjà loupé l'occasion de faire partie des sites du patrimoine de l'UNESCO. Berne, la lente, nous a devancés. Quand j'ai fait la proposition, au début de mon mandat dans les années 90, ça été un refus sec du Conseil communal. Je continue à penser et à constater que notre ville ne sait pas se vendre. On a une des plus belles villes d'Europe sur le plan du patrimoine conservé. Où le voit-on écrit? On a le plus grand ensemble de vitraux art nouveau d'Europe. Où est-ce qu'on le voit? Il y a quand même de gros manquements, un manque de suivi aussi des dernières découvertes. Il n'y a qu'à voir le commentaire du "tchu-tchu" de l'Office du tourisme qui date et qui redate. Je me suis efforcé à donner un cours aux guides, à force d'entendre des choses bizarres sur notre ville, mais on n'a toujours pas de centralisation des informations. L'histoire du Werkhof a déjà été publiée dans les fiches du patrimoine de la ville. Nous ne les trouvons pas en ligne de manière facile, sur tout ce qui concerne les aspects touristiques et visitables de la ville. Le succès de la Vieille-Ville, sur le plan touristique, ne se dément pas. Il n'y a qu'à voir les groupes qui circulent. Cependant, il faut souligner que c'est le fait de guides publiés à l'étranger par des gens qui avaient vu d'autres choses et qui ont pu comparer. Sortons de notre léthargie et agissons de manière sérieuse, en visant un public intéressé, sans chercher à vouloir attirer les tours opérateurs qui amènent les grands cars de Chinois et d'autres destinations. Ce n'est peut-être pas un tourisme de masse qui est nécessaire à Fribourg, mais justement un tourisme qui a besoin, qui cherche aussi les découvertes. A nous de les leur offrir. Il n'y a qu'à voir les plaques qui sont encore apposées à certains de nos monuments, qui datent des 1980 et dont la plupart comportent d'énormes erreurs. Elles n'ont toujours pas été remplacées alors que les publications ont montré depuis ces erreurs. C'est facile de corriger, tout est disponible. Merci d'en prendre note et d'agir.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 6 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 83 de Mme et M. Véronique Grady et Samuel Jordan.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Allenspach Christoph (PS), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 6 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Papaux David (UDC), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 2 Collaud Gérald (CG-PCS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 84 de Mme et MM. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'élargir les subventions en faveur de la transition énergétique

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS). Les questions liées à la réduction de la consommation de l'énergie, ainsi que l'appel aux investissements dans les énergies renouvelables, deviennent de plus en plus forts et doivent bénéficier des mesures adéquates pour la réalisation.

Toutefois, la greenflation alimente de manière non négligeable la hausse des prix de gros et des prix à la consommation qui, depuis le printemps 2021, s'étend rapidement des coûts des matières premières et de l'énergie aux factures d'électricité, à l'alimentation et même aux loyers. Ainsi, la crise énergétique a des répercussions financières sur le budget des ménages, surtout dans un pays comme la Suisse où les énergies fossiles représentent 67% du chauffage dans l'immobilier. Une augmentation en moyenne de 27% du coût du kWh est prévue cette année.

Notre ville a déjà mis en place beaucoup de subventions dans les domaines de l'optimisation des systèmes de chauffage et de l'installation de systèmes solaires photovoltaïques. Néanmoins, ces subventions s'adressent en priorité aux propriétaires de bâtiments et non pas aux locataires.

En Suisse, les locataires représentent environ 60% de la population. Ils peuvent ainsi largement influencer le marché énergétique. Néanmoins, ils ont peu de marge de manœuvre, car ils n'ont pas leur mot à dire sur le système de chauffage choisi par les propriétaires ou quant à la rénovation énergétique.

Vu le contexte mondial très complexe, il est très important de considérer et d'impliquer toute la population pour la mise en œuvre d'efforts encore plus ambitieux en matière de transition énergétique et ainsi pouvoir proposer des subventions en conséquence.

Lors de la séance du Conseil général du 19 décembre 2022, le Conseil général a approuvé l'augmentation du fonds pour la transition énergétique permettant ainsi au Conseil communal de disposer de moyens financiers suffisants pour élargir l'étendue des mesures et des subventions et, le cas échéant, d'adapter les différents montants.

Par ce postulat, nous demandons donc au Conseil communal d'examiner des subventions et des mesures supplémentaires pour faire avancer la transition énergétique en ville de Fribourg et de modifier en conséquence les directives sur l'encouragement à l'efficacité énergétique en ville de Fribourg.

Nous vous remercions de soutenir ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 43 voix contre 11 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 84 de Mme et MM. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray.

Ont voté en faveur de la transmission: 43 Allenspach Christoph (PS), Baechler Amélie (Vert·e·s), Boggian Stefania (Vert·e·s), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert·e·s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 11 Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 5 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 85 de Mmes et M. Thierry Pochon, Camille Goy et Margot Chauderna (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'évaluer les aménagements liés à la mobilité piétonne sous la forme de promenades diagnostiques

Steiert Thierry, syndic. Quand bien même les réflexions qui sont demandées par les auteur·e·s du postulat sont régulièrement menées au sein de la Commission pour la mobilité douce, qui a précisément aussi pour objectif et pour mission de traiter ce genre de question, le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat pour étude.

Pochon Thierry (Vert·e·s). Le postulat qui vous est soumis a trait à la sécurité des piétons dans notre ville, sécurité et accessibilité. Je pense à nos seniors, à nos familles, à toute personne à mobilité réduite, je pense également aux petits enfants dans leur poussette.

Ce postulat s'inscrit dans le contexte plus général du rééquilibrage de l'utilisation de l'espace public. Si beaucoup a été fait pour les transports publics et pour les cyclistes, beaucoup reste à faire au niveau des piétons. Notre ville doit être un lieu sûr pour tout le monde en matière de mobilité. Je salue à ce sujet les propos de M. David Krienbühl hier soir au sujet du postulat n° 27. Il est effectivement des endroits où la sécurité piétonne n'est pas à son comble. S'il était question hier de la fameuse absence de marquage au croisement de la place Georges-Python, je voudrais attirer votre attention sur un autre point: nos passages pour piétons manquants, incomplets ou mal orientés, nos passages pour piétons sans rampes d'accès, avec rampe d'accès d'un côté mais pas de l'autre, nos passages pour piétons entravés par une barrière, par des bacs à fleurs, par une chaussée déformée, absence de signalisation à un point de passage où la traversée hasardeuse est soumise aux seules politesses des usager·ère·s. Tous ces écueils sont réels et se retrouvent à travers la ville. Je vous fais grâce d'une liste détaillée, car vous avez déjà reconnu par exemple le passage du Colisée, les environs de l'arrêt Bellevue au Schoenberg, la jonction de l'avenue de la Gare, ancienne Gare ou des Arsenaux ou ce curieux passage pour piétons à la rue Wilhelm-Kaiser, qui donne sur un mur. Voici une anecdote récente, qui s'est déroulée sous les yeux de votre serviteur. Un malheureux, en fauteuil électrique, au nouveau passage pour piétons du haut de la Route-Neuve - passage nécessaire vu le flux piétonnier - s'est retrouvé bloqué sur la chaussée faute de rampe ou de trottoir à ras. Il a dû remonter la route alors que le bus n° 4 s'y engageait. Ces anecdotes et ces exemples, il y en a à foison et, à chaque fois, se sont des personnes qui courent d'inutiles risques, sans parler de la fluidité des bus qui s'en trouve entravée.

Le postulat n° 85, que nous vous invitons à soutenir, entend mettre un coup de projecteur sur tous ces points dangereux, d'une manière coordonnée et complète, à l'échelle de la ville entière, afin de mettre en œuvre les meilleures solutions pour la sécurité des piéton·ne·s. Certains avancent que ce n'est pas du ressort du Conseil communal d'organiser ce genre d'état des lieux, d'autres que le problème n'est pas si grave et que l'on a qu'à regarder où on met les pieds. Soyons sérieux, n'écartons pas ce soir la question de la mobilité et de la sécurité piétonne de notre ville. N'attendons pas un drame. Oui, dans les rues de la ville, la situation reste par endroits critique et il est de notre responsabilité d'y remédier. A l'heure où l'on veut rendre la rue aux gens dans une cohabitation pacifiée avec tous les moyens de transport, il est primordial que la sécurité et l'accessibilité des piéton·ne·s soient prises en compte, d'une manière cohérente et globale. C'est là l'esprit de ce postulat et rien de tel que de demander aux usager·ère·s pédestres de nos quartiers de faire part eux-mêmes des éléments à améliorer, quoique bien sûr cette modalité puisse prendre une forme alternative à la convenance du Conseil communal.

Les gares mettent tous leurs quais au niveau plancher du wagon, la Ville pourrait quant à elle mettre ses trottoirs à ras du passage clouté. Voilà une idée qui pourrait ressortir. Accepter la transmission de ce postulat, c'est donner un petit coup de main à qui subit ces aménagements illogiques comme de vrais crochepieds.

Rugo Claudio (PA). Après cette belle rhétorique, j'aurai de la peine à m'exprimer aussi bien que M. T. Pochon et je le félicite. J'aimerais compléter, en particulier pour le tronçon de la Neuveville, en Basse-Ville, du kiosque du Funiculaire jusqu'au pont de Saint-Jean. La Ville a organisé des trottoirs-passoirs. Cela veut dire que les voitures peuvent monter un peu sur le trottoir pour laisser passer l'autre, en particulier un bus. On dirait que le mot d'ordre des bus est de rouler au milieu de la rue, même dans le contour de la Neuveville, au café de l'Ours. Lorsqu'une voiture arrive en face, cela provoque le déportement sur le trottoir. C'est la Ville qui a favorisé cela. Une centaine de poteaux ont été mis et arrachés. Cela a coûté très cher. Promesse a été faite que le tir allait être corrigé par, par exemple, des bacs à fleurs, mais ce n'est pas tout à fait le cas. Peu de choses ont été mises et la promesse n'est pas tenue.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre(PVL)). Si je partage entièrement les préoccupations des auteur-e-s, le postulat n° 74 "Situation de la sécurité dans le domaine de la mobilité" a déjà été déposé le 29 juin 2022 et transmis le 14 septembre 2022. Ce postulat fait doublon. Aussi, je vous propose d'attendre le rapport final au sujet du postulat déjà déposé, ou alors de traiter les deux postulats ensemble, afin d'économiser le travail à l'administration communale.

Vote

Le Conseil général décide, par 35 voix contre 14 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 85 de Mmes et M. Thierry Pochon, Camille Goy et Margot Chauderna.

Ont voté en faveur de la transmission: 35 Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 14 Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Bourrier Hervé (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Woeffray Laurent (PS)

Se sont abstenus: 10 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Piller Nadège (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 86 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Christophe Giller (UDC), Jean-Noël Gex (PLR), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Oliver Collaud (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'intégrer l'étude comparative des modèles d'évaluation de la durabilité des projets urbanistiques et architecturaux comme outil d'aide à la décision

Steiert Thierry, syndic. Quand bien même ces études risquent d'être excessivement complexes, le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat pour étude.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Notre postulat émane de membres élu-e-s de la Commission d'aménagement du territoire de la Ville, qui se préoccupent de la durabilité de l'urbanisme de Fribourg.

Actuellement et plus encore en période de crise énergétique et environnementale, la construction ou la rénovation du bâti nécessitent non seulement des réflexions et des pondérations complexes, mais également des analyses transversales. Comment éviter le risque de "fausses bonnes idées" ou celui de choix non justifiés qui compromettent la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins? Comment définir avec le support de processus objectifs, basés sur des connaissances scientifiques, quels projets urbanistiques sont favorables du point de vue du climat, des ressources, de la cohésion sociale, de la qualité architecturale, de la fonctionnalité, etc.?

Des instruments¹ existent et doivent être déployés, voire combinés, pour établir les risques et les avantages d'un pré-projet notamment. Tout projet urbanistique et architectural devrait être analysé de manière multifactorielle pour établir ses possibles coûts, risques et effets avant sa mise en œuvre.

Aujourd'hui, l'évaluation de la durabilité (dimensions sociales, environnementales et économiques) est requise légalement². Elle est centrale en phase de planification et de développement urbain afin d'effectuer des choix conscients et objectifs, puisque ceux-ci ont des conséquences sur le très long terme.

Une approche combinée d'instruments³ serait probablement à déterminer, incluant par exemple le calcul des unités de charge écologique⁴ (UCE)⁵ comme un modèle transversal intéressant.

Les bienfaits politiques et techniques, éthiques et sociaux d'un instrument évaluatif sont évidents...

¹ Manuel d'urbanisme durable, grille multicritère en urbanisme durable. Collectif sous la direction de Michel Larue, urbaniste, © 2018. Ville de Terrebonne https://laboclimatmtl.inrs.ca/wp-content/uploads/2020/12/3_Terrebonne_2020.pdf qui dans les 5 piliers de l'urbanisme durable développe des critères relatifs à l'environnement, la société, l'écologie, la gouvernance et la forme urbaine; sméo <https://smeo.ch/methodologie-et-exigences/>; labels "Sites 2000W", SNBS <https://www.snbs-batiment.ch/>

² Voir les incitations de la Confédération, par exemple, <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/instrumente-zur-nachhaltigkeitsbeurteilung-bestandesaufnahme-und.html>

³ Voir aussi les indications de la KBOB <https://www.kbob.admin.ch/kbob/fr/home/themen-leistungen/nachhaltiges-bauen.html>

⁴ "Indicateur de la consommation de ressources et de différentes atteintes à l'environnement. L'UCE est défini par la méthode de la saturation écologique et utilisée pour évaluer les impacts environnementaux des produits" in [https://www.meschoixenvironnement.ch/mes-choix-alimentation/lexique-sources/#:~:text=Unit%C3%A9%20de%20charge%20%C3%A9cologique%20\(UCE,les%20impacts%20environnementaux%20des%20produits.](https://www.meschoixenvironnement.ch/mes-choix-alimentation/lexique-sources/#:~:text=Unit%C3%A9%20de%20charge%20%C3%A9cologique%20(UCE,les%20impacts%20environnementaux%20des%20produits.)

⁵ la méthode UCE permet l'écobilan de tout projet; "Cette méthode est axée sur les valeurs limites et les objectifs de qualité environnementale inscrits dans nos lois" in <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/magazine/magazine2022-1/methode-des-unites-de-charge-ecologique.html>

- pour le Service d'urbanisme, qui doit à la fois négocier et réguler les projets immobiliers privés, planifier, développer la qualité de vie en ville de Fribourg, préserver ses ressources (patrimoniales, environnementales) et tenir compte des besoins et des droits des habitant·e·s;
- pour les autres commissions en lien avec le développement durable et l'énergie, pour diverses politiques (foncière, de préservation du patrimoine urbain, de l'urbanisme et de l'énergie), qui notamment doivent donner des préavis, il est bienvenu de se prononcer en toute connaissance de cause sur les dimensions plurielles des projets; dimensions autant financières, architecturales, énergétiques¹ que sociales ou esthétiques.
- pour la population, en droit de savoir, de manière transparente, quels projets immobiliers, urbanistiques ou patrimoniaux se préparent et vont impacter (comment) diverses dimensions de sa qualité de vie; pour la population qui attend, à raison, une invitation systématique à la participation en mobilisant son expertise d'usage...

Ce postulat demande que la Ville étudie différents modèles évaluatifs multifactoriels, de la durabilité, afin de déterminer lesquels seront requis pour analyser les projets urbanistiques et prendre des décisions argumentées, sachant que, comme le dit Guillaume Habert, professeur à la chaire de construction durable à l'EPFZ, "le pire? démolir pour reconstruire mieux"².

Je vous remercie, de votre intérêt et de votre soutien.

Piller Nadège (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance du postulat, et nous partageons certains constats et souhaits exprimés dans son développement. En effet, il va de soi que la durabilité des projets urbanistiques et architecturaux doit être évaluée. Cela ne doit pas être fait à la légère et une approche plus complète du concept de durabilité dans les projets d'urbanisme est nécessaire.

L'évaluation des projets et leur autorisation se fondent sur des lois et des bases juridiques contraignantes. Le Canton donne des directives dans la LATEC, puis la Ville est tenue d'élaborer un plan d'aménagement local et son règlement d'urbanisme. Le Conseil communal, l'administration et les différentes commissions et Services trouvent dans le PAL révisé les bases nécessaires à l'examen d'un développement urbain durable.

De plus, dans sa nouvelle version qui doit encore être approuvée par le Conseil d'État, le PAL a été adapté aux diverses composantes de la durabilité, notamment en ce qui concerne la cohésion sociale, l'urbanisme, la mobilité douce, la nature, etc.

Bien qu'en étant d'accord avec les préoccupations des postulants, notamment sur l'importance d'une approche plus transversale de la durabilité, le groupe PS ne va pas soutenir la transmission de ce postulat, car il estime que le PAL révisé est un instrument suffisant pour évaluer efficacement, sûrement et de façon transparente la durabilité des projets urbanistiques et architecturaux. Une comparaison des outils d'évaluation, en tant que nouvel instrument

¹ pensons à la proposition faite ce soir d'une société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique

² https://www.infoimmo.ch/app/uploads/2022/09/139_Dossier-04.pdf

d'évaluation lui-même, nous semble compliqué et coûteux à mettre en place. Nous craignons que cela rallonge considérablement la durée des procédures d'évaluation pour des résultats probablement semblables.

Vote

Le Conseil général décide, par 32 voix contre 19 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 86 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Christophe Giller, Jean-Noël Gex, Valérie Kohler et Oliver Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 32 Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 19 Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Seewer Leyla (PS), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 9 Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Goy Camille (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 87 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Christophe Giller (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer de nouvelles incitations et de nouveaux soutiens accélérant la transition énergétique

Stiert Thierry, syndic. Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat pour étude.

Giller Christophe (UDC). Ce postulat demande à la Ville d'identifier des possibilités nouvelles et complémentaires de soutenir la transition énergétique sur le territoire de la Commune sur la base d'une identification de certaines impasses ou blocages; par exemple,

- A partir du Fonds en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg, en procédant à un élargissement tant des publics cibles (pas seulement des propriétaires de bâtiments), des objets éligibles que des prestations constituant un fonds de garantie ou de caution pour favoriser la transformation des logements des propriétaires à revenu modeste.

En effet, de nombreux immeubles, notamment en PPE¹, ne peuvent être assainis de manière harmonisée, car certain-e-s propriétaires d'appartements, senior-e-s, de situation modeste, ne peuvent obtenir d'hypothèques des banques ou n'en ont pas les moyens.

- Un fonds de caution ou des prêts communaux favoriseraient ces assainissements énergétiques (art. 5, c. supplémentaire instituant ce fonds de caution ou ces prêts?).
- De même, un conseil professionnel spécifique (art. 4, e.), pourrait accompagner ces démarches pour les rendre moins complexes pour ces publics.
- En soutenant les solutions collectives pour les habitations du périmètre énergétique C (couverture énergétique individuelle provenant essentiellement d'énergies renouvelables) qui n'ont pas la possibilité de se raccorder au CAD.
 - en favorisant des informations et des modèles de transition, qui regroupent les besoins individuels par des infrastructures d'approvisionnement plus collectives;
 - en soutenant financièrement des projets innovants communautaires (installation de chauffage collective pour plusieurs propriétés, centrales de production d'énergie renouvelable, déploiement des technologies solaires communes, etc.)

Ceci pour favoriser l'augmentation du taux de rénovation, le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Je vous remercie de votre intérêt et de votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 6 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 87 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Christophe Giller.

Ont voté en faveur de la transmission: 47 Allenspach Christoph (PS), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 6 Berisha Ibrahim (Indépendant), Khamel Seewer Naïma (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 7 Boggian Stefania (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jungo Adeline (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

¹ Dans les immeubles en PPE, il faut l'unanimité pour réaliser un assainissement. Il suffit qu'il y ait une personne dont l'hypothèque est refusée pour que l'assainissement ne se fasse pas.

- n° 88 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'organiser un Parking Day à Fribourg

Le président. Mme Valérie Kohler se soustrait en tant que co-auteure. Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl dépose donc seule ce postulat.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Ce postulat demande d'étudier la possibilité, les modalités et les conditions de la mise en place d'une action Parking Day à Fribourg¹, en collaboration avec la population, des acteurs publics et associatifs divers (écoles, associations de quartiers ou culturelles, architectes pour le climat, ATE, etc.). Parce que nos villes doivent se transformer, devenir plus vertes et plus durables, une telle action participative, ludique et créative peut contribuer à nous faire réfléchir aux utilisations et aux appropriations de l'espace public.

Il mobilise les habitant-e-s, des artistes, des personnes engagées, pour transformer temporairement des places de parc en espaces conviviaux, souvent végétalisés, artistiques et récréatifs. Pendant un temps donné, comme une journée ou une fin de semaine, les espaces bétonnés deviennent des lieux d'initiatives² originales, participatives, créatives, engagées et écologiques.

Le Parking Day, qui existe dans de nombreuses villes dans le monde, permet de transformer, temporairement, de manière réversible, des espaces de stationnement bétonnés pour des activités multiples définies en commun: sports, activités de bien-être, rencontres, échanges d'objets, salons de lecture, etc.

Cette action peut être un levier contribuant à la transition énergétique, car elle permet d'influer sur l'imaginaire de la ville, c'est-à-dire élargir ce que les habitant-e-s, les politiques, les voisins-e-s imaginent pour la ville sur ce qu'ils et elles attendent de la ville. Elle permet aussi de tester de nouveaux usages et d'expérimenter des pratiques plus ou/vertes qui pourraient être pérennisées.

Je vous remercie de votre intérêt et de votre soutien.

Delaloye Sophie (PS). Le groupe PS a examiné attentivement le postulat n° 88 et tient à faire part de sa perplexité. Lors des deux Parking Day organisés ces dernières années en ville de Fribourg, l'impulsion venait de la Basse-Ville et la Ville avait simplement permis son déroulement en accordant les autorisations nécessaires. Qu'elle en soit ici chaleureusement

¹ Cette action existe depuis de nombreuses années dans d'autres pays; elle est mondiale et, en 2023, elle aura lieu le vendredi 15 septembre <https://www.myparkingday.org/>

² "Fer de lance de l'urbanisme tactique, manifestation festive, événement international, PARK(ing) DAY, c'est aussi et surtout l'occasion de réfléchir au partage de l'espace public, d'imaginer de nouveaux usages urbains et de formuler ensemble des propositions pour la ville de demain!" in <http://www.parkingday.fr/#:~:text=Rendez%2Dvous%20le%2016%20septembre,%2C%20convivial%2C%20cr%C3%A9atif%20ou%20revendicatif.>

remerciée. Il en est de même dans les exemples cités dans les liens fournis par les autrices du postulat. Nous ne pensons pas qu'il soit du ressort de la Ville de récupérer à son compte ce type de manifestation, qui doit émaner de la population, des quartiers, des associations. Par ailleurs, autant nous sommes sensibles à la volonté de transformer les espaces de stationnement bétonnés pour des activités multiples, autant nous en déplorons en l'occurrence la nature temporaire, estimant qu'il serait préférable de rendre définitivement la ville à ses habitant·e·s. Nous nous référons pour cela aux postulats n° 143 et 160 de la précédente législature demandant d'étudier l'extension des espaces publics et naturels en réduisant les places de stationnement publiques et demandant d'étudier la généralisation du principe du compartimentage dans les rues de quartiers. Par ailleurs, nous regrettons que – et même si ce n'est pas spécifiquement demandé par le postulat dont nous discutons aujourd'hui – il soit souvent question, dans les Parking Day, de faire une fois de plus appel à divers acteurs de la vie culturelle de manière bénévole. Il est grand temps que le travail des uns, des unes et des autres soit correctement rémunéré.

En résumé, nous pensons que ce postulat va soit trop loin en impliquant la Ville à un niveau où elle ne devrait pas l'être, soit pas assez loin en impliquant des mesures cosmétiques et temporaires, là où nous les souhaitons courageuses et définitives. Bien qu'appréciant autant que les autres les actions ludiques et créatives, nous ne soutiendrons pas ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Je vais me distancer de la gauche et soutenir ce postulat, car l'un n'empêche pas l'autre. Si on a un jour quelque chose, cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas l'avoir toujours.

Vote

Le Conseil général refuse, par 43 voix contre 11 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 88 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Valérie Kohler.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 11 Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Ont voté contre la transmission: 43 Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 6 Chauderna Margot (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s)

- n° 89 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une zone réservée à l'habitat alternatif et durable pour une vingtaine de Tiny Houses

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal s'en remet au Conseil général en ce qui concerne la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). J'avais plus ou moins déposé un postulat de la même nature comprenant sept pages. Je l'ai réduit à une page et là je vais encore le réduire à deux arguments.

Le premier argument pourrait être une acquisition possible pour une large tranche de la population à revenu modéré – jeune et/ou retraité-e. Lorsque j'ai parlé de ce postulat, plusieurs personnes m'ont dit que ça les intéresserait d'avoir une Tiny House.

Le deuxième argument, qui n'est pas des moindres, est que c'est un projet qui a été déposé à Genève et à Lausanne. L'un d'entre eux était destiné aux personnes réfugiées. C'est un mouvement qui nous arrive des Etats-Unis. J'en ai parlé à ma belle-sœur thaïlandaise juste avant cette séance et elle m'a dit qu'en Thaïlande, qui est pourtant un pays communiste, des Tiny Houses sont installées. Tout le monde s'intéresse. Les Etats-Unis nous ont amené en 1980 la planche à roulettes et en 1940 le jazz. Je les remercie. Ce serait bien qu'ils nous amènent à Fribourg, en 2023, les Tiny Houses.

Je vous remercie pour votre soutien.

Page Maurice (CG-PCS). Il faut avoir en politique la qualité de reconnaître qu'il y a parfois des idées intéressantes qui peuvent venir d'autres partis et d'autres personnes. Je trouve intéressant que l'on se penche sur la question et que l'on puisse, même si ça n'aboutit pas, avoir un avis de droit pour voir ce qui est possible ou non. Ce serait bien de savoir s'il y a des possibilités de nouveaux logements – qui ne sont pas peut-être pas si impensables que ça finalement – pour notre ville.

Vote

Le Conseil général refuse, par 25 voix contre 24 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 89 de M. Claudio Rugo.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 24 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS)

Ont voté contre la transmission: 25 Allenspach Christoph (PS), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le

2021-2026 – Procès-verbal n° 14b de la séance ordinaire du Conseil général
du 15 février 2023

Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 11 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Grady Véronique (PLR), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s)

15. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 90 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de la mise à disposition d'une application téléchargeable sur smartphone pour la Ville de Fribourg

Wolhauser Jean-Pierre (PLR).

Développement du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de la mise à disposition d'une application gratuite téléchargeable sur l'App Store d'Apple et le Play Store d'Android permettant d'être informé en tout temps sur les nouvelles de la Ville et pour les cas d'urgence. La Ville de Sion s'est dotée dernièrement d'une telle application qui compte à ce jour 15 communiqués.

Il s'agit d'un outil de plus pour communiquer avec la population, les hôtes et touristes séjournant dans notre ville. Le téléphone mobile étant devenu un instrument universel, une telle application serait la bienvenue. Elle permettrait à un large public:

- d'être informé rapidement sur des décisions officielles importantes;
- d'avoir un aperçu sur les principales manifestations du jour ou durant la semaine;

- d'informer sur les restrictions de circulation, de parcage et sur l'état d'avancement des chantiers de génie civil et d'architecture;
- de découvrir encore mieux notre ville et d'en profiter.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 91 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Marine Jordan et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur les routes communales

Allenspach Christoph (PS).

Développement du postulat

Le postulat demande au Conseil communal de réexaminer les routes communales qui ont été jusqu'à présent exclues de la limitation de vitesse à 30 km/h sur la base des ordonnances modifiées de la Confédération.

Exposé des motifs:

Aujourd'hui, 38% des rues de la ville sont limitées à 30 km/h ou, dans certains cas, à 20 km/h pour les véhicules. Dans le courant de l'année, la part des rues concernées passera à 75%. Ces limitations ont fait l'objet de procédures nécessaires et ont été approuvées par le Canton. Selon les informations du Service de la mobilité, 60% concernent des rues de quartier et 15% des rues de desserte secondaire. Par conséquent, 25% des routes sur le territoire de la ville restent dans des zones à 50 km/h, dont la plus grande partie dans le quartier du Schoenberg. Sont également exclues les routes cantonales pour lesquelles le Canton est compétent (route de la Fonderie, route de la Glâne, route de Bourguillon, route de Berne, route de Tavel, pont de la Poya, route de Morat). Pour le réseau routier du Schoenberg, on a fait valoir jusqu'à présent que les émissions de bruit seraient inférieures aux valeurs justifiant une limitation de la vitesse.

Le 1^{er} janvier 2023, la version modifiée de l'ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre est entrée en vigueur. Selon l'ordonnance, les communes ne sont plus tenues d'établir des expertises sur les zones 30 et les zones de rencontre. En outre, les autorités disposent d'une plus grande marge d'appréciation et peuvent introduire des zones 30 km/h au-delà de la protection contre le bruit, de manière générale, pour améliorer la qualité de vie. La Ville peut ainsi réexaminer si d'autres tronçons de rues sont susceptibles d'être limités à 30 km/h.

Das Postulat ersucht den Gemeinderat, städtische Strassen, die bisher von Tempo 30 ausgenommen sind, aufgrund abgeänderter Verordnungen des Bundes erneut zu überprüfen.

Begründung:

Auf 38% der städtischen Strassen gelten heute Begrenzungen der Geschwindigkeit für Fahrzeuge auf 30 km/h oder in Einzelfällen 20 km/h. Im Laufe des Jahres wird sich der Anteil der betroffenen Strassen auf 75% erhöhen. Diese Begrenzungen haben die nötigen Verfahren durchlaufen und sind vom Kanton bewilligt worden. Laut Auskunft der städtischen Dienststelle für Mobilität betreffen 60% Quartierstrassen und 15% sekundäre Erschliessungsstrassen. Folglich verbleiben 25% der Strassen auf Stadtgebiet in Zonen mit Tempo 50 km/h, davon der grösste Teil im Quartier Schönberg. Ausgenommen sind ebenfalls Kantonsstrassen, für die der Kanton zuständig ist (Giessereistrasse, Glänestrasse, Bürglenstrasse, Bernstrasse, Tafersstrasse, Poyabrücke, Murtenstrasse). Für das Strassennetz im Schönberg wurde bisher geltend gemacht, dass die Lärmimmissionen unter den Werten liegen würden, die zu einer Beschränkung der Geschwindigkeit berechtigen.

Am 1. Januar 2023 ist die geänderte Fassung der Verordnung des UVEK über die Tempo-30-Zonen und die Begegnungszonen in Kraft getreten. Gemäss der Verordnung sind Gemeinden nicht mehr verpflichtet, Gutachten zu Tempo-30-Zonen und Begegnungszonen zu erstellen. Ausserdem erhalten die Behörden mehr Ermessungsspielraum und können Tempo-30-Zonen über den Lärmschutz hinaus ganz allgemein zur Erhöhung der Lebensqualität einführen. Damit kann die Stadt erneut überprüfen, ob weitere Strassenabschnitte für eine Beschränkung auf Tempo 30 in Frage kommen.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 92 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une entreprise communale pour la production et la distribution d'énergie durable

Allenspach Christoph (PS).

Développement du postulat

Le Conseil communal étudie la création d'une entreprise communale qui utiliserait des ressources durables disponibles localement pour produire de l'électricité et de la chaleur et viserait ainsi une indépendance énergétique progressive de la ville. L'entreprise devrait disposer du réseau de distribution de son énergie nécessaire aux institutions publiques, aux ménages et aux entreprises.

Exposé des motifs:

Contexte de la politique énergétique

La Ville de Fribourg a déjà mis en place une fois, dans les années 1970, une entreprise pour assurer le chauffage: Frigaz. La ressource gaz naturel était alors considérée comme une alternative plus écologique au mazout et au poêle à bois. Il y a quelques années, le Conseil

communal a proposé d'intégrer l'entreprise au Groupe E et de reprendre en contrepartie 29% de sa filiale Celsius SA. Outre la fourniture de gaz naturel, Celsius SA doit notamment développer le réseau de chauffage urbain. La chaleur est produite en grande partie avec du gaz naturel, ce qui n'est pas du tout durable, et la dépendance vis-à-vis de fournisseurs s'est révélée fatale. De plus, la Ville est dépendante de la planification du Groupe E pour l'extension du réseau, qui prévoit de l'achever en 2060. L'entreprise dispose en même temps d'un monopole régional pour la production et la distribution d'électricité. Ce monopole remonte au 19^{ème} siècle, lorsque le Conseil d'État a déclaré que l'électricité était une tâche cantonale. La Ville n'a donc pas pu créer sa propre entreprise de production d'électricité et est ainsi restée une exception parmi les grandes et moyennes villes suisses.

La situation en matière de politique énergétique se présente aujourd'hui de manière totalement différente qu'il y a vingt ans, en particulier depuis que la Confédération et les cantons s'efforcent d'opérer un tournant énergétique en abandonnant les ressources fossiles que sont le pétrole et le gaz naturel ainsi que l'électricité nucléaire au profit des sources d'énergie durables. Le changement climatique ne laisse pas le choix à une ville comme Fribourg d'assumer sa part de responsabilité dans la sécurité énergétique et climatique. Les réserves de ressources non renouvelables s'épuisent de toute façon, tandis que les sources renouvelables restent en friche.

Exploiter des ressources énergétiques durables

La Ville dispose sur son propre territoire de ressources abondantes pour la production durable d'énergie pour le chauffage et l'électricité. Il s'agit de les exploiter le plus rapidement possible. A différentes reprises, le Conseil communal a présenté au Conseil général et au public les réflexions de l'Edilité et de ses spécialistes en énergie qui ont évalué ce potentiel. La dernière fois, c'était en septembre 2022, dans la réponse aux postulats 14 à 17 du groupe socialiste sur les objectifs climatiques de la Ville.

Jusqu'à présent, l'énergie solaire et l'énergie géothermique ont été utilisées de manière rudimentaire par la Ville et les promoteurs privés. Le potentiel de l'énergie solaire reste énorme, car jusqu'à récemment, il y avait un désintérêt manifeste des propriétaires privés de grands immeubles avec des toits plats. Même la Greenwatt du Groupe E, créée à cet effet, ne s'est pas encore fait remarquer par des efforts intensifs sur le territoire urbain. Selon une statistique, la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire communal reste encore très en deçà des objectifs fixés - 30 GWh/an -, seule la Ville a dépassé les objectifs pour ses propres bâtiments. Une entreprise communale pourrait recenser, utiliser et gérer le potentiel de manière systématique, notamment par contrat avec des particuliers. Le développement devrait être beaucoup plus rapide, car la Ville a tout intérêt à assurer l'approvisionnement public en électricité.

D'autres sources en friche sont disponibles pour une entreprise communale. L'Edilité a récemment évalué sommairement le potentiel provenant de la chaleur des eaux usées pour produire de la chaleur de chauffage et de la fermentation des déchets ménagers biodégradables pour produire du biogaz. La seule chaleur résiduelle des eaux usées semble avoir un potentiel de l'ordre de grandeur de l'usine d'incinération Saidef, à savoir jusqu'à 10 MW de puissance. L'utilisation de la chaleur résiduelle permet en outre d'éviter qu'une grande quantité de chaleur ne soit déversée dans la Sarine et ne perturbe l'équilibre naturel. La fermentation systématique

des déchets biologiques pour produire du méthane et de l'électricité représente également un potentiel important qui n'a pas encore été évalué avec précision. Le biogaz peut être facilement stocké dans des réservoirs et sert notamment de compensation lorsque d'autres sources sont disponibles dans une moindre mesure, notamment l'énergie solaire en hiver. Les déchets humides n'atterrissent plus dans les sacs poubelles, ce qui permet aux ménages de réaliser des économies considérables sur la taxe au sac, et ils ne doivent plus être incinérés à grand renfort d'énergie.

D'autres ressources sur le territoire de la Ville devraient être évaluées. C'est le cas de l'énergie éolienne, où une nouvelle technologie se profile, plus respectueuse du paysage, ne mettant pas en danger les oiseaux et générant moins de bruit.

Aspects énergétiques et économiques

Ces sources d'énergie à exploiter sont respectueuses de l'environnement et utilisables de manière durable. Elles sont disponibles - sous forme de mélange - à toute heure du jour et de la nuit et en toute saison. Dans le *Catalogue des mesures d'accompagnement* publié en 2022, le Conseil communal a présenté, sur la base d'analyses approfondies, de telles réflexions sur la sécurisation de l'énergie. La question se pose maintenant de savoir pourquoi la Ville ne devrait pas utiliser et gérer elle-même ses propres ressources? L'énergie et la sécurité énergétique sont à nouveau mises en avant en tant que service public important. Il existe également une grande responsabilité d'agir le plus rapidement et le plus résolument possible afin de contribuer à la transition énergétique et de réduire progressivement la dépendance fatale aux sources fossiles.

La création d'une entreprise communale de production d'énergie nécessite certes des investissements importants, mais elle promet clairement la possibilité d'un amortissement et d'un profit à moyen terme - comme autrefois avec le réseau de gaz. Les coûts doivent être calculés, les aspects économiques et financiers évalués plus précisément. On ne voit toutefois pas pourquoi la Ville devrait laisser les ressources de son propre territoire à d'autres entreprises fortement orientées vers le profit. Elle a pour mission de mettre à disposition de ses habitants, des services publics, des entreprises et de l'économie, de la chaleur et de l'électricité à long terme à des conditions avantageuses.

Der Gemeinderat prüft die Gründung eines städtischen Unternehmens, das lokal verfügbare, nachhaltige Ressourcen zur Produktion von Strom und Wärme nutzt und damit eine graduelle energetische Unabhängigkeit der Stadt anstrebt. Das Unternehmen sollte über das nötige Verteilnetz seiner Energie für öffentliche Einrichtungen, Haushalte und Unternehmen verfügen.

Begründung:

Energiepolitischer Kontext

Die Stadt Freiburg hat bereits einmal, in den 1970er Jahren, ein Unternehmen aufgebaut, um die Heizwärme sicherzustellen: Frigaz. Die Ressource Erdgas galt damals als umweltschonendere Alternative zum Heizöl und zum Holzofen. Der Gemeinderat hat vor einigen Jahren vorgeschlagen, das Unternehmen in die Gruppe E zu integrieren und im Gegenzug 29 Prozent von deren Tochtergesellschaft Celsius SA zu übernehmen. Celsius SA soll neben der Zulieferung

von Erdgas namentlich das städtische Netz der Fernheizung ausbauen. Die Wärme wird weitgehend mit Erdgas und damit keineswegs nachhaltig produziert, und die Abhängigkeit von Lieferanten hat sich als fatal herausgestellt. Ausserdem ist die Stadt für den weiteren Ausbau des Netzes von der Planung der Groupe E abhängig, welche für die Fertigstellung die Zieloption 2060 geltend macht. Das Unternehmen verfügt gleichzeitig über ein regionales Monopol für die Produktion und die Verteilung der Elektrizität. Dieses Monopol reicht ins 19. Jahrhundert zurück, als der Staatsrat die Elektrizität zur kantonalen Aufgabe deklarierte. Die Stadt konnte deshalb kein eigenes Unternehmen zur Stromerzeugung gründen und ist damit eine Ausnahme unter grossen und mittelgrossen Schweizer Städten geblieben.

Die energiepolitische Situation präsentiert sich heute völlig anders als noch vor zwanzig Jahren, insbesondere seit Bund und Kantone eine Energiewende von den fossilen Ressourcen Erdöl und Erdgas und von Atomstrom zu den nachhaltigen Energiequellen anstreben. Der Klimawandel lässt einer Stadt wie Freiburg keine Wahl, ihren Anteil an der Energie- und Klimasicherheit zu leisten. Die Vorräte der nicht erneuerbaren Ressourcen erschöpfen sich ohnehin, während erneuerbare Quellen brachliegen.

Nutzung nachhaltiger energetischer Ressourcen

Die Stadt verfügt auf ihrem eigenen Territorium über reichhaltige Ressourcen zur nachhaltigen Produktion von Energie für Wärme und Strom. Diese gilt es möglichst schnell zu nutzen. Der Gemeinderat hat dem Generalrat und der Öffentlichkeit verschiedentlich die Überlegungen des Bauamts und seiner Energiefachleute vorgelegt, welche das Potential evaluiert haben. Letztmals im September 2022 in der Antwort zu den Postulaten 14 bis 17 der SP-Fraktion zu den städtischen Klimazielen.

Bisher genutzt werden ansatzweise durch die Stadt und private Bauherren die Solarenergie und die Erdwärme. Das Potential der Solarenergie bleibt enorm, da bis in die jüngste Vergangenheit ein manifestes Desinteresse der privaten Besitzer grosser Immobilien mit Flachdächern bestand. Auch die Greenwatt der Groupe E, die zu diesem Zweck geschaffen wurde, ist bisher nicht durch intensive Bemühungen auf städtischem Gebiet aufgefallen. Laut einer Statistik bleibt die Produktion durch Photovoltaik auf dem Gemeindegebiet gegenüber den gesetzten Zielen - 30 GWh/Jahr – noch weit zurück, lediglich die Stadt hat die Vorgaben für ihre eigenen Gebäude übertroffen. Ein städtisches Unternehmen könnte das Potential systematisch erfassen, nutzen und bewirtschaften, u.a. im vertraglichen Auftrag von Privaten. Der Ausbau sollte wesentlich schneller vorangehen, da die Stadt ein hohes Interesse für die Sicherung der öffentlichen Stromversorgung hat.

Für ein städtisches Unternehmen stehen weitere brachliegende Quellen bereit. Das Bauamt hat kürzlich summarisch das Potential aus der Wärme des Abwassers zur Gewinnung von Heizwärme und der Vergärung von biologisch abbaubaren Haushaltsabfällen zur Gewinnung von Biogas evaluiert. Allein die Abwärme des Abwassers scheint das Potential in der Grössenordnung der Verbrennungsanlage Saidef zu haben, nämlich bis 10 MW Leistung. Mit der Nutzung der Abwärme wird ausserdem vermieden, dass viel Wärme in die Saane abgeleitet wird und das natürliche Gleichgewicht stört. Ebenfalls ein grosses, noch nicht genau evaluiertes Potential hat systematische Vergärung der biologischen Abfälle zur Gewinnung von Methangas und Elektrizität. Biogas kann einfach in Tanks gelagert werden und dient nicht zuletzt als

Ausgleich, falls andere Quellen im kleineren Ausmass verfügbar sind, u.a. Solarstrom im Winter. Die feuchten Abfälle landen nicht mehr im Abfallsack, was für die Haushalte erhebliche Einsparungen auf den Sackgebühren bringt und sie müssen nicht mehr unter hohem Energieaufwand verbrannt werden.

Weitere Ressourcen auf städtischem Gebiet sollten evaluiert werden. So die Energie aus der Windkraft, wo sich eine neue Technologie ohne die umstrittenen Windradturbinen anbahnt, die landschaftsschonender ist, die Vögel nicht gefährdet und weniger Lärm erzeugt.

Energiepolitische und wirtschaftliche Aspekte

Diese zu erschliessenden Energiequellen sind umweltverträglich und nachhaltig nutzbar und fallen - als Mix - zu jeder Tages- und Nachtzeit und in jeder Jahreszeit an. Der Gemeinderat hat im *Catalogue des mesures d'accompagnement 2022* aufgrund umfangreicher Analysen solche Überlegungen zur Sicherung der Energie unterbreitet. Es stellt sich nun die Frage, wieso die Stadt ihre eigenen Ressourcen nicht selbst nutzen und bewirtschaften soll? Energie und Energiesicherheit sind erneut als bedeutender Service public in den Fokus gerückt. Es besteht auch eine grosse Verantwortung möglichst schnell und entschlossen zu handeln, um zur Energiewende beizutragen und die fatale Abhängigkeit von fossilen Quellen schrittweise abzubauen.

Der Aufbau eines städtischen Unternehmens für Energiegewinnung bedarf sicherlich hoher Investitionen. Er verspricht aber eindeutig die mittelfristige Möglichkeit der Amortisation und des Gewinns – wie früher beim Gasnetz. Die Kosten sind zu berechnen, die wirtschaftlichen und finanziellen Aspekte noch genauer zu evaluieren. Nicht einzusehen ist allerdings, weshalb die Stadt die Ressourcen ihres eigenen Territoriums anderen, stark gewinnorientierten Unternehmen überlassen sollte. Sie hat die Aufgabe, für ihre Bewohner-innen, die öffentlichen Dienste, das Gewerbe und die Wirtschaft langfristige Wärme und Strom zu preisgünstigen Bedingungen zur Verfügung zu stellen.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 93 de Mmes et MM. Leyla Seewer, Fanny Delarze, Sophie Delaloye, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un troisième genre ou d'abandonner la mention du genre dans les formulaires administratifs

Seewer Leyla (PS).

Développement du postulat

Alors que d'autres pays comme l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, le Pakistan, l'Afrique du Sud, le Népal ou l'Argentine reconnaissent l'existence d'un sexe indéterminé et prévoient la possibilité de faire figurer dans le passeport la mention "X", le Conseil fédéral a refusé, le 21 décembre 2022, l'introduction d'un troisième genre dans le registre de l'état civil, estimant que la Suisse n'était pas prête à renoncer à la binarité des sexes.

Contrairement à la Confédération ou aux cantons, la commune a plus de marge de manœuvre quant aux formulaires officiels. Nous estimons que la Ville de Fribourg peut, dès lors, introduire une option "divers" ou, lorsque cela est possible, abandonner la mention du genre dans les formulaires administratifs. Cela permettrait une meilleure inclusivité des personnes non-binaires et ferait avancer la Ville de Fribourg dans les étapes d'une société non-discriminatoire. Dans sa prise de position du 5 octobre 2020 concernant l'enregistrement officiel du sexe, la Commission nationale d'éthique a estimé qu'il y avait jusqu'à 154'000 personnes non-binaires en Suisse. La Commission a ajouté que l'absence de catégorie spécifique pour les personnes ayant une identité de genre non-binaire pouvait occasionner une lourde charge émotionnelle et morale pour celles-ci, car elle signifiait que ces personnes n'étaient pas reconnues dans leur identité de genre par l'Etat et, en partie, par leur environnement, et que donc certaines de ces personnes pouvaient ressentir qu'elles étaient considérées comme illégales. L'introduction d'une option "divers" permettrait de reconnaître l'existence de ces personnes et favoriserait l'autodétermination du genre.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 94 de MM. Marc Vonlanthen et François Miche (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer l'information concernant les fonds rentiers de la Ville

Miche François (PS).

Développement du postulat

Ce postulat demande une étude au sujet des fonds rentiers de la Ville de Fribourg (et fonds analogues). Cette étude vise à encourager une meilleure information concernant ces fonds (fonds encore existants ou non, situation comptable (dont actions et obligations), projets concernant ces fonds).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 95 de Mme et MM. Fanny Delarze, François Miche et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de soutien de la Ville pour améliorer les compétences en santé des Fribourgeoises et des Fribourgeois

Delarze Fanny (PS).

Développement du postulat

Les compétences en santé (ou la littératie en santé) englobent la motivation, les connaissances et la capacité d'une personne à trouver, comprendre et évaluer des informations sur la santé et à prendre, sur cette base, des décisions qui ont un effet positif sur sa santé.

Selon le "Health Literacy Survey Suisse 2019-2021 ", 49% de la population suisse fait toutefois état de difficultés fréquentes en lien avec le traitement des informations en matière de santé. On peut donc dire que près de la moitié de ces personnes présentent un faible niveau de littératie en santé. Les difficultés liées à l'utilisation des informations en matière de santé ont en outre légèrement augmenté ces dernières années (2015: 42%).

Les avantages d'une population disposant de compétences en santé sont nombreux. Selon une fiche d'information de l'OFSP, les personnes présentant une littératie en santé élevée adoptent un comportement plus favorable à la santé, s'estiment en meilleure santé, et elles ont moins souvent recours au système de santé.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures permettant d'améliorer les compétences en santé de la population de la ville de Fribourg, par exemple par:

- des articles réguliers dans le "1700" et sur le site de la Ville de Fribourg sur la prévention des maladies, sur l'identification et les gestes à effectuer en cas d'urgences (par exemple infarctus du myocarde, arrêt cardio-circulatoire, attaque cérébrale);
- une semaine d'information, similaire à la "Gesundheitswoche" de la Commune de Guin;
- une brochure d'information distribuée dans tous les ménages;
- un service de conseil pour aider les habitant·e·s à décrypter les informations médicales rendues accessibles par le dossier électronique des patient·e·s et pour les orienter dans leur parcours de santé;
- si cela s'avère utile, coordonner des campagnes de plus grande envergure avec le Réseau Santé de la Sarine.

Même si la tâche de réduire les coûts de la santé relève en premier lieu de la compétence de la Confédération et des cantons, cette mesure simple au niveau communal servirait d'une part de prévention des maladies et peut d'autre part éviter des traitements et des visites d'urgence non nécessaires et contribuer ainsi à réduire les coûts du système de santé tout en améliorant l'état de santé de la population.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 96 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre plus transparente la politique d'emprunt de la Ville de Fribourg

Vonlanthen Marc (PS).

Développement du postulat

Les emprunts des collectivités publiques à la FIFA, une institution impliquée dans de nombreuses affaires de corruption, des enquêtes pénales et peu crédibles en matière de respect des droits humains et environnementaux, ont récemment agité à juste titre l'opinion publique. La Ville de Fribourg a elle aussi contracté un emprunt unique de CHF 10 millions en 2022.

Parallèlement et pour les collectivités publiques, les emprunts à court terme obéissent à une réalité opérationnelle qui semble difficilement contournable. Les besoins en liquidités ne suivent pas toujours les rentrées financières nécessaires à la collectivité pour qu'elle puisse assumer ses tâches et obligations, notamment le versement des salaires et les diverses contributions à la population.

Les auteur·e·s du présent postulat ne mettent par conséquent pas en cause le principe des emprunts à court terme. Ils constatent cependant que ces emprunts se font sur une base contractuelle entre les deux parties, ne sont pas soumis à la loi sur le blanchiment d'argent et échappent à l'autorité de surveillance des marchés financiers. Dans ce contexte, il apparaît aux auteur·e·s du présent postulat que davantage de transparence permettrait une meilleure compréhension de la réalité opérationnelle de ces activités financières tout en ouvrant une base de dialogue possible, notamment au niveau des standards de durabilité et éthiques, sur la politique d'emprunt de la Ville.

Les auteur·e·s du présent postulat demandent par conséquent au Conseil communal de bien vouloir étudier la possibilité de:

- préciser la politique communale en matière d'emprunts financiers à court terme, notamment les critères appliqués;
- publier la liste exhaustive de ses créanciers ainsi que les montants empruntés par le biais de l'annexe aux comptes annuels qui "fournit des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers" (LFCo, art. 18, al. I, lettre g);
- alternativement ou additionnellement au point précédent, de transmettre annuellement ladite liste à la Commission financière qui pourra en prendre connaissance et faire part à l'exécutif de ses éventuelles observations.

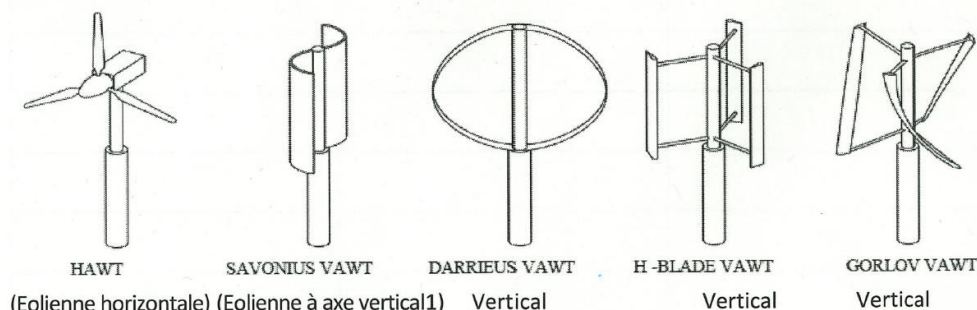
La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 97 de Mme et MM. Jean-Thomas Vacher, Caroline Revaz (Le Centre/PVL), Laurent Woeffray (PS), Raphaël Casazza (PLR) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de s'appuyer sur les éoliennes à axe vertical pour contribuer à la transition énergétique

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

Comme toutes les énergies renouvelables, les technologies liées à l'éolien ont également connu de nombreuses évolutions. Si les éoliennes dites à axe horizontal posent de nombreux problèmes en termes d'acceptation par la population, de bruit et de biodiversité, les éoliennes à axe vertical ne présentent quant à elles pas ce genre de problème. Elles sont silencieuses et de plus, elles peuvent être plus petites, ce qui évite les difficultés liées à la protection du paysage. Par les nombreux atouts que les éoliennes verticales présentent, elles ont l'avantage de pouvoir être disposées dans des emplacements urbains. Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier les opportunités d'installer des éoliennes verticales, principalement les éoliennes ayant une structure en H (pouvant démarrer à partir d'un vent de 2m/s), sur le territoire communal afin de combler le manque de production énergétique hivernal. L'étude se penchera également sur le modèle à promouvoir selon les surfaces envisagées pour la pose de telles éoliennes. Elle analysera également la forme que pourrait prendre le développement de ce type de projet dans le cadre de la nouvelle société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique, créée lors de la séance du Conseil général du 14 février 2023. Selon les conclusions du postulat, une grande attention sera portée concernant l'acceptation des concitoyennes et concitoyens qui pourraient être directement impactés.



Fribourg, le 15 février 2023

¹ <https://eolienneshop.com/blogs/blog-eolienne/les-differents-types-deoliennes> , consulté le 14 février 2023

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 98 de Mme et MM. Simon Murith, Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de promouvoir le covoiturage en ville de Fribourg

Murith Simon (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

Il est reconnu que le covoiturage est une mesure permettant de réduire le trafic motorisé individuel par l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule avec plusieurs passagers, pour parcourir un trajet commun. Une telle manière de se déplacer est efficace, en particulier lorsque

les liaisons de transports publics sont insuffisantes pour un trajet donné (manque de desserte, manque de cadence, etc.).

Longtemps cantonné aux trajets longs, le covoiturage sert également pour des trajets courts, en particulier dans le cadre professionnel.

Le covoiturage figure ainsi comme mesure du Portefeuille d'actions durables, boîte à outils pour la réalisation d'initiatives en faveur de la durabilité, issue d'une collaboration entre l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) et l'Etat de Fribourg. Cette pratique est référencée comme poursuivant les objectifs de développement durable "Changement climatique: lutte et adaptation" (n° 13) et "Quartiers et mobilité durables" (n° 11), avec une mise en œuvre "Facile", des coûts "Bas"¹. L'Etat de Fribourg encourage lui-même cette pratique, qui figure dans son le Plan cantonal des transports², en particulier via deux plateformes distinctes et par la création d'une place de covoiturage à proximité de la jonction autoroutière N12 de Vaulruz³. Cette pratique est également intégrée à l'axe "M" Mobilité du Plan climat cantonal, en lien avec la gestion digitale des places de parc⁴.

Selon une récente étude, l'objectif actuel de part de covoiturage est insuffisant dans le canton de Fribourg et doit être augmenté afin de répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030. Cette part devrait passer de 1 passager sur 10 conducteurs aujourd'hui à 2 sur 10 en 2030 au moins⁵.

En ville de Fribourg, rien n'est entrepris pour encourager le covoiturage. Au contraire, le Conseil communal s'est clairement exprimé en défaveur de cette mesure pour le personnel communal, qui encouragerait prétendument le transport individuel motorisé⁶. C'est évidemment faux, puisqu'il ne s'agit pas de transport individuel, mais bien d'une mesure comportementale visant à réduire les émissions de GES et à lutter contre le réchauffement climatique, en parallèle à d'autres mesures et sans concurrence à celles-ci.

En tant que capitale cantonale, Fribourg draine un nombre important de trajets, en particulier des pendulaires et de clients. Dans un milieu urbain, le covoiturage ne permet pas uniquement de réduire les émissions de GES, mais également d'éviter l'acquisition d'une voiture à des personnes qui en auraient occasionnellement besoin, et a donc une valeur sociale alors que le prix de l'essence augmente.

Avec le présent postulat, il est demandé au Conseil communal (1) d'étudier la part de covoiturage au sein du personnel de la Commune (sociétés privées incluses idéalement), (2) d'étudier les différentes mesures favorisant le covoiturage qui pourraient être appliquées en

¹ <https://communes-durables.ch/project/covoiturage/>

² Plan cantonal des transports de l'Etat de Fribourg, février 2014, ch. 2.10.2, p. 25.

³ <https://www.fr.ch/mobilite-et-transport/transports-individuels-motorises/covoiturage>

⁴ Plan Climat cantonal, Stratégie et plan de mesures 2021-2026, Axe "M" Mobilité, Mesures cantonales de la Stratégie Développement durable, p. 107.

⁵ The Shifters Switzerland, Rapport final du Groupe Mobilité, *Le canton de Fribourg se donne-t-il les moyens de son ambition climat? - Analyse et Prospective du Transport Individuel Motorisé Suisse et Fribourgeois*, 22 novembre 2022, p. 41 s.

⁶ Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 septembre 2019, p. 277 s.

ville de Fribourg, en application du mandat de l'article 3 al. LMob, et (3) de se fixer un objectif en termes de part de covoiturage du personnel communal. Les mesures suivantes sont en particulier proposées, sans prétention à l'exhaustivité:

- promotion du covoiturage au sein du personnel communal, financièrement (soutien au kilomètre et/ou selon le nombre de personnes prises en charge) ou autrement (par exemple, à Marly, les employés communaux disposent d'une carte des domiciles, afin de mutualiser leurs déplacements);
- création d'une aire de stationnement, avec desserte et tarification attractives, pour le covoiturage;
- partenariat public-privé avec les entreprises qui emploient beaucoup de personnel, afin de développer le covoiturage pour se rendre sur le lieu de travail;
- tarification attractive des places de stationnement publiques pour les covoitureurs (cf. Marges);
- ouverture de certains axes routiers au covoiturage.

Il est précisé que la mise en place éventuelle de mesures ne doit pas viser à réduire l'offre au TIM.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 99 de Mme et M. Simon Murith et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de prendre un positionnement sur le long terme en matière d'animation urbaine durant la période de l'Avent

Murith Simon (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

Tout le monde s'accorde à dire que le marché de Noël présent à la rue de Romont pour la période des fêtes 2022 était triste¹. Malgré l'engagement des organisateurs et des exposants, la magie n'a pas opéré. Certain·e·s vont jusqu'à se demander s'il n'aurait pas été mieux de ne rien faire.

¹ <https://frapp.ch/fr/articles/stories/le-marche-de-noel-a-fribourg-adopte-une-nouvelle-formule/> / <https://www.laliberte.ch/news/regions/canton/tristounet-le-marche-de-noel-de-fribourg-decoit-671973>

Dans d'autres communes, le succès des animations hivernales est au rendez-vous. Ce succès est souvent le résultat d'un concept et d'un positionnement clairs des autorités locales (spectacles de lumières à Morat¹, marchés de Bulle² et de Gruyères³, marché de Montreux, Bô Noël à Lausanne⁴, etc.). Il en ressort des retombées économiques importantes pour les acteurs locaux, qui doivent pouvoir compter sur cette période.

Fribourg recèle de traditions et d'atouts pour être un lieu où l'on a plaisir à se promener pendant l'Avent (Saint-Nicolas, traditions culinaires, traditions chorales, patrimoine bâti exceptionnel, artisanat local, etc.).

Par le présent postulat, il est demandé au Conseil communal d'étudier notamment:

- les causes de l'échec de l'édition 2022, en indiquant également les montants éventuellement investis par la Ville de Fribourg;
- la volonté et la manière de positionner la Ville de Fribourg, au niveau régional, cantonal ou national, comme lieu de destination pendant la période de l'Avent (quelle(s) offre(s)? sur quelle durée, de manière permanente, en soirée ou en week-end? de manière concentrée ou éclatée?...), en respectant des principes de durabilité et de sobriété énergétique;
- le marketing à mettre en place pour répondre à ce positionnement et à la volonté de rayonnement (régional, cantonal ou national) et les éventuelles mesures de promotion (notamment en matière de stationnement et d'utilisation des TP);
- l'implication de la Ville de Fribourg dans l'organisation et la manière d'intégrer les acteurs/actrices locaux/locales et les associations intéressé-e-s (quartier, commerces, culture, sport, écologie);
- l'échéancier/le temps qu'il se donne pour la mise en place de ce positionnement et son succès.

Afin de ne pas réitérer ce genre d'expérience, la Ville de Fribourg doit impérativement se saisir de cette question et adopter un positionnement à partir de 2023, à inscrire sur le long terme.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

¹ <https://www.murtenlichtfestival.ch/>

² <https://www.bulledeculture.ch/evenement/marche-de-noel>

³ <https://www.fribourgregion.ch/fr/la-gruyere/evenements/marche-de-noel-de-gruyeres/>

⁴ <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/loisirs/noel-a-lausanne/animations-evenements.html>

D. Réponse aux questions

- n° 118 de M. Laurent Woeffray (PS) relative au premier paquet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC)

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

Vor kurzem hat der Staatsrat dem Grossen Rat den Gesetzesentwurf zum ersten Paket betreffend die Aufgabenentflechtung zwischen dem Staat und den Gemeinden (DETTEC) überwiesen. Dieser Entwurf befindet sich nun in der zuständigen Kommission. Da vom Grossrat keine grossen Aenderungen vorgenommen werden können, ohne das ganze Paket aus dem Gleichgewicht zu bringen, ist der Inhalt der verabschiedeten Vorlage – abgesehen von grossen Überraschungen – bereits heute mehr oder weniger bekannt. Gemäss Botschaft des Staatsrats ist mit einem Inkrafttreten auf den 1. Januar 2024 zu rechnen.

Le premier paquet DETTEC comprend un désenchevêtrement des tâches dans les domaines des structures d'accueil extrafamilial, l'aide et les soins à domicile, les institutions spécialisées et socioéducatives des familles d'accueil professionnel et personnes âgées en EMS. Si les communes peuvent s'attendre à une diminution des dépenses dans certains domaines, elles devront également supporter des coûts supplémentaires, par exemple en raison du transfert du financement des prestations complémentaires aux communes. Le Conseil d'Etat prévoit que ce désenchevêtrement n'entraînera pas d'augmentation significative des coûts, ni pour le Canton, ni pour les communes dans leur ensemble. Dans son rapport, le Conseil d'Etat remarque toutefois que l'équilibre visé devrait connaître des fluctuations au fil du temps. Dans ce contexte, je remercie le Conseil communal de répondre aux questions suivantes:

1. L'équilibre financier visé par le premier paquet DETTEC ressemblera-t-il à un jeu à somme nulle pour la Ville de Fribourg lors de son entrée en vigueur?
2. Sinon, à quelle dépense supplémentaire ou moindre le Conseil communal s'attend-il?
3. A quelles conséquences financières, à moyen et à long termes, le Conseil communal s'attend-il en raison des fluctuations de l'équilibre dans les différents domaines?
4. Pourquoi le DETTEC n'a-t-il pas été mentionné au chapitre 2.3 "Synthèse des modifications législatives et/ou financières" du plan financier 2023-2027?

Réponse du Conseil communal

Première réponse partielle

Le Conseil communal a déjà donné une réponse partielle lors de la séance du 20 décembre 2022:

Il faudra attendre les débats du Grand Conseil pour répondre à la quatrième question. Nous pourrions alors inscrire ce risque au plan financier et, évidemment, au préalable faire les analyses tant sous l'aspect du contenu que de celui des finances. Cela concerne au moins deux directions. Nous y répondrons donc ultérieurement. A noter que le but d'un paquet de désenchevêtrement est en effet d'arriver à un jeu à somme nulle, mais pour l'ensemble des communes. C'est tout à fait pertinent de demander ce qu'il en sera de la situation d'une seule commune dans ce paquet, particulièrement la nôtre. Le souci le plus grand est l'évolution du paquet dans le temps. Normalement, il y a des mesures correctrices ou des réévaluations des clefs de répartition à certaines périodes régulières (trois, cinq ans). Ce que je vous propose, c'est d'étudier à fond l'ensemble du paquet du Grand Conseil et de revenir vers vous avec une réponse bien fondée et qui servira d'ailleurs aussi les Services communaux.

Complément de réponse

Le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les Communes (DETTEC) est un sujet qui est en travaux depuis plus de 10 ans dans le canton de Fribourg mais en réflexion depuis les années 1990.

Les objectifs sont les suivants:

- octroi de chaque tâche au niveau (Etat ou communes) le mieux à même de pouvoir l'accomplir;
- octroi de la plus grande liberté possible aux communes pour les décisions de portée locale (dans les limites de l'autonomie financière communale);
- recherche de la répartition des tâches offrant à la population les services les plus profitables, notamment sous l'angle du rapport qualité-prix.

Ainsi des tâches et des charges peuvent être transférées de l'Etat aux communes et inversement. Tout l'enjeu réside dans l'équilibre des transferts entre les nouvelles charges de l'Etat et celles des communes pour chaque paquet présenté.

Le premier paquet proposé au Grand Conseil lors de sa session de février 2023 comporte les volets suivants:

- institutions spécialisées, socio-éducatives et familles d'accueil professionnelles;
- structures d'accueil extrafamilial de jour;
- aide et soins à domicile;
- personnes âgées en EMS.

Le présent document établit un résumé du DETTEC et de ses impacts en incluant une estimation pour la Ville de Fribourg. Les sources sont principalement le message 2013-DIAF-50, la présentation "DETTEC, effet sur les membres de l'AFISA" de M. Jacques Pollet, directeur général du RSS, et sur des avis d'experts du Service EECS de la Ville.

1. Institutions spécialisées, socio-éducatives et familles d'accueil professionnelles

Ce domaine est avant tout de compétence cantonale et représente aujourd'hui l'un des principaux flux financiers entre l'Etat et les communes. La répartition des charges ne respectant pas le principe d'équivalence fiscale "qui commande paie", ce domaine était prédestiné au désenchevêtrement.

<u>Répartition des charges</u>	<u>Etat</u>	<u>Communes</u>
Aujourd'hui	45%	55%
Proposition	100%	0%
Impact total	CHF +83.2 mio	CHF -83.2 mio
Remarque particulière	-	
Risques	-	

Impact estimé pour la Ville de Fribourg (en fonction de la population légale, 11.7%): CHF -9,7 millions, évolution annuelle 3.0%.

2. Structures d'accueil extrafamilial de jour

Cette compétence est avant tout communale et le DETTEC donne ainsi plus de marge de manœuvre aux communes. Le transfert a du sens même si l'Etat conserve ses tâches en matière d'autorisation et de surveillance des structures d'accueil extrafamilial au sens de l'ordonnance fédérale. Il continuera à octroyer les montants pour le soutien à la création de nouvelles places d'accueil jusqu'à épuisement des CHF 5 millions affectés au fonds cantonal par la taxe sociale.

Ce domaine pose la problématique de la répartition de la contribution des employeurs et employeuses et des personnes exerçant une activité lucrative indépendante (CHF 3.4 millions en 2020), de la taxe sociale (CHF 3.75 millions en 2021, année hors covid) et le secteur des Modèles innovants (CHF 230'000.-), tous issus de la réforme fiscale. La question est alors de savoir qui à l'avenir répartira le versement de ces montants entre les communes. Proposition est faite de désigner l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) pour cette tâche.

Il faut noter enfin que la mobilité des parents s'est accrue. Ce fait pose la question du soutien aux parents bénéficiant de places d'accueil dans la commune de domicile ou hors de son territoire communal. Le DETTEC réaffirme que la commune est libre de financer des places hors de son territoire communal sur un mode individuel. Les communes sont aussi libres de fixer le mode de fonctionnement: verser l'argent directement aux structures ou directement aux parents.

<u>Répartition des charges</u>	<u>Etat</u>	<u>Communes</u>
Aujourd'hui	Surveillance, subvention et taxe	Décision et financement principal
Proposition	Surveillance	Décision et financement total
Impact total	CHF -6.23 mio	CHF +6.23 mio

2021-2026 – Procès-verbal n° 14b de la séance ordinaire du Conseil général
du 15 février 2023

Remarque particulière	La gouvernance et le modèle pour la répartition ne sont pas encore fixés à l'ACF
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Constante augmentation du nombre de places - Epuisement du fonds d'aide à la création de places - Création de postes administratifs à l'ACF et dans les communes

Impact estimé pour la Ville de Fribourg (selon la population légale, 11.7%): CHF +730'000.-, évolution annuelle 2.6%

3. Aide et soins à domicile

Ce domaine est assuré actuellement principalement par les réseaux santé, des mandataires de l'Etat, des services privés non mandatés (Spitex privés) ou des infirmier-e-s-s indépendant-e-s. Les bénéficiaires participent au financement de l'aide dans la mesure où ils disposent de ressources nécessaires. Dans le cas contraire, les collectivités publiques y participent par le biais de prestations complémentaires (actuellement financées à 100% par l'Etat).

Le DETTEC propose de transférer l'ensemble de l'aide des soins à domicile aux communes, respectivement aux réseaux santé.

<u>Répartition des charges</u>	<u>Etat</u>	<u>Communes</u>
Aujourd'hui	30% SADS 30% Subvention AFISA 20% Coûts résiduel infirmiers 100% Coût résiduel Spitex 100% Subvention Ligues, Pro Senectute, Croix Rouge	70% SADS 30% Subvention AFISA 80% Coûts résiduel infirmiers
Proposition	100% Subvention Ligues, Pro Senectute, Croix Rouge	100% SADS 100% Subvention AFISA 100% Coûts résiduel infirmiers 100% Coût résiduel Spitex
Impact total	CHF -8.6 mio	CHF +8.6 mio
Remarque particulière	La mise en place de ce nouveau système par le RSS demande beaucoup de temps	
Risques	La répartition actuelle des coûts du RSS se base à 75% sur la population légale et à 25% sur l'indice de potentiel fiscal (IPF)	

Impact estimé pour la Ville de Fribourg (en fonction de la population légale, 11.7%): CHF 1.0 million, évolution annuelle 7.3%.

Ce chiffre est toutefois probablement sous-évalué vu que l'indice du potentiel fiscal (ci-après: IPF) pour la Ville de Fribourg a fortement augmenté en raison de l'évolution très positive de ses recettes fiscales. Comme le DETTEC est basé sur une répartition des charges en fonction de la population, la clé de répartition des charges du RSS devrait être adaptée pour un effet neutre pour la Ville.

4. Personnes âgées en EMS

Le domaine des personnes âgées en EMS a nécessité de très importants travaux aboutissant sur une variante dans laquelle le coût résiduel des soins est à la charge de l'Etat et celui de l'accompagnement à charge des communes.

En termes de répartition des charges, alors qu'actuellement le coût résiduel des soins et la subvention d'accompagnement des personnes résidents sont pris en charge à 45% par l'Etat et à 55% par les communes, la proposition faite repose sur les dispositions fédérales qui concernent le coût résiduel des soins alors que les prestations d'accompagnement peuvent être influencées par des décisions locales. Néanmoins, le tarif des prestations d'accompagnement reste de l'autorité de l'Etat en tant qu'organe de surveillance, ce qui ne respecte pas le principe d'équivalence fiscale. A cet effet, une commission paritaire (Etat-communes) sera mise en place par l'Etat.

Il faut encore noter que le Parlement fédéral travaille actuellement sur deux autres réformes qui résident, l'une à répartir différemment les coûts des soins stationnaires (dans les EMS), l'autre sur les prestations complémentaires elles-mêmes. Les décisions pourraient être au profit soit de l'Etat, soit des communes, ce qui déstabiliserait l'équilibre du paquet 1. Cependant, ces discussions ne sont de loin pas terminées et il serait peu raisonnable de stopper le DETTEC pour cette raison; il y aura toujours une loi fédérale en cours de modification. L'important toutefois est de prévoir un mécanisme de réajustement régulier afin de calculer non seulement ce type d'effet mais aussi de corriger une éventuelle évolution des coûts dans un des domaines concernés par le DETTEC en faveur (ou défaveur) de l'Etat ou des communes.

<u>Répartition des charges</u>	<u>Etat</u>	<u>Communes</u>
Aujourd'hui	45% Coût résiduel soins 45% Accompagnement 4.15% Frais financiers Frais ECAS	55% Coût résiduel soins 55% Accompagnement 95.85% Frais financiers
Proposition	100% Coûts résiduels soins 0% Accompagnement 8.86% Frais financiers	0% Coûts résiduel soins 100% Accompagnement 91.14% Frais financiers Frais ECAS
Impact total	CHF +8.0 mio	CHF -8.0 mio
Remarque particulière	Cette proposition ne respecte pas complètement le principe d'équivalence puisque l'Etat fixe les tarifs des PACC en tant qu'autorité de surveillance	
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Effet potentiel sur les bénéficiaires - La répartition actuelle des coûts du RSS se base à 75% sur la population légale et à 25% sur l'indice de potentiel fiscal (IPF) 	

Impact estimé pour la Ville de Fribourg (en fonction de la population légale, 11.7%): CHF - 936'000.-, évolution annuelle 4.8%.

Ce chiffre est toutefois probablement sous-évalué vu que l'IPF pour la Ville de Fribourg a fortement augmenté en raison de l'évolution très positive de ses recettes fiscales. Comme le DETTEC est basé sur une répartition des charges en fonction de la population, la clé de répartition des charges du RSS devrait être adaptée pour un effet neutre pour la Ville.

5. Equilibrage

Tous effets additionnés, l'Etat contribue plus que les communes au désenchevêtrement pour un montant de CHF 76.35 millions. Un rééquilibrage est donc nécessaire; il peut prendre plusieurs formes. Après plusieurs analyses, il a été choisi de transférer le financement des prestations complémentaires AVS/AI (PC) aux communes.

Cette proposition change le modèle de financement. En effet, en cas de manque de ressources de la personne bénéficiaire, le modèle passe de CHF 160.- fixe de PC et CHF 32.50 variable de PACC à CHF 116.50 variable de PC et CHF 76.- fixe de PACC. En outre, la proposition conserve la subvention aux frais d'accompagnement qui sinon serait reprise dans le cadre des prestations complémentaires AVS assortie de la disparition de la franchise de CHF 200'000.- (uniquement pour les PACC) refusée par le Grand Conseil en 2016.

<u>Répartition des charges</u>	<u>Etat</u>	<u>Communes</u>
Aujourd'hui	100% PC	0% PC
Proposition	0% PC	100% PC
Impact total	CHF -75.2 mio	CHF +75.2 mio
Remarque particulière	Ce financement se fait par la fin du régime transitoire issu de la réforme de la péréquation financière Confédération-Canton. Ce régime transitoire, qui devait prendre fin en 2010 a été prolongé en parallèle des travaux du DETTEC. Il s'agissait de ne pas facturer aux Communes les PC qui sont depuis à 100% à la charge de l'Etat.	
Risques	-	

Impact estimé pour la Ville de Fribourg (en fonction de la population légale, 11.7%): CHF +8.8 millions, évolution annuelle 2.1%.

6. Résumé financier

Le tableau suivant synthétise les propositions du DETTEC paquet 1 qui montrent des charges légèrement plus lourdes pour l'Etat que pour les Communes.

Domaines	Etat	Communes	VilleFR	Evolution	VilleFR + 1an
Institutions spécialisées	83.20	-83.20	-9.70	3.00%	-9.99
Accueil extrafamilial	-6.23	6.23	0.73	2.60%	0.75
Soins à domicile	-8.60	8.60	1.00	7.30%	1.07
Personnes âgées	8.00	-8.00	-0.94	4.80%	-0.99
Equilibrage (PC)	-75.20	75.20	8.80	2.10%	8.98
Total	1.17	-1.17	-0.11		-0.17

Pour la Ville de Fribourg, le gain est léger mais c'est sans compter sur la clé de répartition du RSS qui comprend une répartition des charges de 25% selon l'IPF. Les pourcentage d'évolution sont issus du message de l'Etat mais montrent que, toute chose égale par ailleurs, l'évolution des charges est au détriment de l'Etat.

7. Conclusion

Les estimations financières parlent en faveur de l'acceptation du DETTEC paquet 1 malgré les nombreuses hypothèses et estimations qui ont été faites et les risques mentionnés plus haut. Le Conseil communal peine cependant à discerner les réels avantages du DETTEC paquet 1 pour sa gestion quotidienne mais est conscient du travail effectué depuis plus de 10 ans. Il relève toutefois que la gestion des institutions spécialisées assumée entièrement par le Canton est une plus-value indubitable.

En termes de contenu, il est aujourd'hui difficile de se prononcer sur les impacts, par exemple sur le nombre de places d'accueil.

Les principales recommandations sont les suivantes:

1. Prévoir un délai d'entrée en vigueur plus éloigné, au plus tôt au 1^{er} janvier 2025, pour laisser le temps aux réseaux santé d'adapter leurs tâches.
2. Prévoir une réactualisation chiffrée du DETTEC paquet 1 à 3 ou à 5 ans.
3. Prévoir la possibilité d'autres mandataires que l'ACF pour les tâches de répartition ou laisser la question ouverte dans la loi.
4. Clarifier au plus vite la gouvernance de l'ACF le cas échéant qui n'est aujourd'hui pas fixée pour les nouvelles tâches prévues.
5. Revoir la clé de répartition des charges au sein du RSS.
6. Suivre pro-activement les prochains paquets DETTEC.

Woeffray Laurent (PS). Je suis partiellement satisfait de la réponse, mais je remercie le Conseil communal et l'administration pour cette réponse exhaustive et détaillée. Malgré la longueur de cette réponse, la question-clé de ma demande n'a pas vraiment été répondue, notamment les conséquences à moyen et long terme qu'aura ce premier paquet DETTEC. C'est là qu'est le réel enjeu de cette nouvelle loi. Les tâches que reprendra notamment le Canton évolueront certes avec le temps, mais cela n'équivaut en rien l'explosion prévisible des prestations

complémentaires que devront porter les communes. L'explosion entraînée par l'augmentation de 186% des personnes de plus de 80 ans dans ce canton d'ici 2045, comme le prédit un rapport de l'OBSAN de 2020, aura de grands impacts pour les communes, si cette loi devrait être transmise comme telle. Je crains qu'une explosion des coûts, que devront porter les communes fribourgeoises, et notamment la Ville de Fribourg, à moyen et plus tard à long terme, aura de gros impacts. J'espère que nos membres du Conseil communal au Grand Conseil interviendront au niveau cantonal pour éviter le pire. Autrement, je me réjouis de mener campagne contre cette loi.

- n° 119 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'adaptation des tarifs de crèche en fonction de l'avis de taxation

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. La réponse a été envoyée ce matin. Comme vous n'avez pas eu beaucoup de temps pour la lire, je vous fais part de notre réponse.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 20 décembre 2022, M. J.-T. Vacher posait la question suivante:

Durant l'été 2022, la Commune a demandé aux habitants de lui transmettre les avis de taxation, s'ils les avaient reçus, ou les fiches de salaire afin de recalculer les tarifs pour les enfants en crèche à partir du 1^{er} août 2022. A la suite de cet envoi, certains ménages ont vu leur facture parfois fortement augmenter. Après avoir envoyé les fiches de salaire, j'ai transmis l'avis de taxation au Service concerné à la mi-octobre, afin de faire réadapter le montant. Dans un premier temps, j'ai reçu un e-mail me disant que le montant serait adapté seulement en août de l'année suivante. Il a fallu un e-mail un peu plus juridique dénonçant le fait que cette manière de faire, soit de baser le tarif sur les fiches de salaire, ne reposait sur aucune base légale et était contraire au règlement de la Ville pour avoir finalement une réévaluation de la décision et que le dossier soit transmis à la Direction, pour nouvelle décision.

Tous les citoyens de cette ville ne disposent pas de compétences juridiques et je trouve regrettable qu'il faille en faire valoir pour voir ses droits être respectés dans notre ville. Dans notre cas, la différence était de plus de CHF 500.- pour un enfant sur une année. Elle peut engendrer de nombreuses conséquences financières pour une famille, laquelle doit jongler entre une vie professionnelle exigeante et qui ne peut se passer de l'accueil extrafamilial, dont le but de la LStE est, je le rappelle, de "permettre la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle" (art. 1 al. 1 LStE). Mes questions sont les suivantes:

- pour combien de familles le tarif de la crèche est-il calculé sur la base des fiches de salaire, qui ne tient pas compte des déductions, au lieu d'être basé sur l'avis de taxation comme il devrait l'être?
- quelles mesures sont entreprises par le Service responsable pour reverser les montants perçus de manière indue?

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal répond ci-après de manière générale aux questions de M. J.-T. Vacher. Conformément à la pratique, la situation personnelle mentionnée dans la question ne peut être traitée dans ce cadre.

Depuis l'été 2021 et l'entrée en vigueur du règlement tarifaire des crèches subventionnées de la Ville, les tarifs de crèche sont calculés par le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale (EECS) et plus par chacune des crèches, dans un souci d'harmonisation et d'égalité de traitement.

Selon l'article 12 al.2 de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) du 9 juin 2011, pour concrétiser la notion de tarif financièrement accessible, la Direction¹ publie une grille de référence. Le Tribunal cantonal a confirmé, dans une jurisprudence de 2017², que les communes devaient appliquer les grilles de références et leur méthode de calcul. Afin de se conformer à cette jurisprudence, le calcul du revenu déterminant des parents se base sur le document "Grilles de référence LStE du 2 juin 2014" de l'Etat de Fribourg et a été transposé dans le règlement communal. Ce document spécifie que le revenu déterminant se calcule sur la base de différents codes de l'avis de taxation. Il précise néanmoins que "si des changements significatifs de situation ayant une influence sur le revenu déterminant d'une/des personne-s interviennent durant l'année en cours, les structures peuvent adapter le tarif appliqué." Pour ce faire, chaque année, un formulaire est envoyé aux parents et doit être complété pour la mise à jour de leurs données et de leur situation, conformément à l'article 6 al.1 du règlement tarifaire des crèches subventionnées.

Dans la majorité des cas, il est possible de se baser sur l'avis de taxation des parents. Dans le souci de garantir une égalité de traitement, la pratique du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale était de prendre en compte aussi bien pour le calcul des tarifs de l'AES que pour les tarifs de crèche, l'avis de taxation notifié l'année précédent l'année scolaire du placement conformément à l'article 27 du règlement d'application du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire. Cette pratique est la même que celle de l'ECAS (pour le calcul du droit aux subventions à l'assurance maladie) dont la méthode de calcul a été reprise pour rédiger les grilles de référence LStE.

Toutefois, il arrive que des parents ne disposent pas d'un avis de taxation (provenance de l'étranger, d'un autre canton, imposition à la source) ou que leur situation familiale et/ou financière ait changé depuis l'émission de cet avis de taxation. Dans ce dernier cas, selon les informations du formulaire annuel mentionné plus haut et en application des grilles de référence LStE, le Service calcule si un changement significatif est constaté entre le revenu déterminant issu de l'avis de taxation et celui calculé sur la base des fiches de salaires fournies. Ce changement significatif a été fixé à +/- 30%, après consultation de l'ECAS. Cette procédure a cependant été mise en place après l'entrée en vigueur du règlement communal, pour couvrir ces situations particulières.

¹ Actuellement la Direction de la santé et des affaires sociales.

² Arrêt TC FR 601 2016 154 du 21 avril 2017.

En automne dernier il a été constaté que le règlement en vigueur pour le tarif des crèches n'est pas assez précis et que la pratique du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale n'y correspond pas entièrement. Dans l'objectif d'harmoniser les deux règlements et de préciser les procédures garantissant la meilleure égalité de traitement possible, les travaux d'une mise à jour des règlements communaux sont en cours sur la base d'une analyse juridique. Dans l'intervalle, le Service a ajusté sa pratique afin de se conformer strictement aux règlements en vigueur.

Pour répondre à la question de savoir pour combien de familles le tarif de la crèche est calculé sur la base des fiches de salaire, on peut constater que sur les 655 dossiers traités pour 2022/2023, 131 (20%) ont abouti à un calcul du revenu déterminant basé sur les fiches de salaires; 59 en raison de l'indisponibilité de l'avis de taxation et 72 en raison d'un changement notable. A noter que pour 38 cas le revenu actuel est plus élevé et pour 34 plus bas.

Le fait qu'il puisse y avoir parfois un décalage temporel lié à la disponibilité de l'avis de taxation n'engendre a priori pas de perception indue systématique puisque le tarif est remis à jour chaque année.

Contrairement à ce qui est indiqué dans la question, pour tenir compte d'éventuelles déductions et en analogie à l'article 9 alinéa 3 du règlement des crèches, le logiciel Kibe prend, lors du calcul sur base des fiches de salaire, en considération le 80% du revenu brut.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). La réponse me convient. Je remercie le Conseil communal et le Service concerné pour les démarches d'ores et déjà entreprises afin de garantir toujours davantage l'égalité de traitement pour les familles de notre commune.

E. Nouvelles questions

- n° 120 de Mme Camille Goy (PS) relative à l'emprunt à court terme de CHF 10 millions à la FIFA

Goy Camille (PS). Fin janvier, nous apprenions dans la presse l'emprunt, par la Ville de Fribourg, de CHF 10 millions à la FIFA durant l'année 2022. Nous y apprenions également que la Ville expliquait cet emprunt par "des conditions attractives de prêt proposées" et que le Conseil communal allait éventuellement se demander s'il fallait ou non interdire certains prestataires.

Les critères de placements financiers et d'emprunts des collectivités publiques préoccupent les Vert-e-s depuis de nombreuses années, comme en témoignent les nombreuses tentatives, au sein de ce Conseil général comme à d'autres niveaux, de faire adopter aux Caisses de prévoyance une stratégie de placements financiers qui tient compte des critères de durabilité. Cela a toutefois toujours été botté en touche et nous nous retrouvons aujourd'hui avec un nouveau scandale relatif aux liens entre place financière et collectivités publiques.

Si la FIFA choque particulièrement aujourd'hui en raison de la mise en lumière des conditions d'organisation de la récente Coupe du monde au Qatar, nous sommes conscient-e-s que d'autres structures auprès desquelles les collectivités publiques sont susceptibles d'emprunter ou d'effectuer des placements ont également des bilans sociaux et environnementaux critiquables.

Mes questions sont donc les suivantes:

- Quelles sont les institutions financières auprès desquelles la Ville de Fribourg a effectué des emprunts à court terme durant la législature précédente et au cours de celle-ci? Il en va ici d'une question de transparence envers la population et cette liste ne devrait pas être uniquement présentée à la Commission financière de manière confidentielle.
- Lorsque la Ville de Fribourg emprunte par le biais de plateformes en ligne telles que Loanbox, utilisée ici pour l'emprunt à la FIFA, sait-elle auprès de quelle instance exacte l'emprunt est effectué?
- Quels critères sont appliqués par la Ville de Fribourg pour effectuer ces emprunts?
- De quelle manière le Conseil communal prévoit-il d'encadrer ces pratiques à l'avenir ?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal remercie Mme C. Goy pour sa question envoyée par avance, qui permet de donner toutes les explications sur la politique d'emprunt en Ville de Fribourg. Je précise d'emblée que, contrairement à ce que laisse sous-entendre Mme Goy, la transparence est élevée puisque le bilan des comptes 2021, par exemple, présente les emprunts à moyen et long terme en page 179 du fascicule pour ceux qui ont un solde au bilan d'ouverture et/ou de clôture, conformément à la législation.

- Quelles sont les institutions financières auprès desquelles la Ville de Fribourg a effectué des emprunts à court terme durant la législature précédente et au cours de celle-ci?

Depuis 2013, la Ville a contracté des emprunts auprès des institutions suivantes:

Pour ceux qui sont en cours: Banque cantonale de Fribourg (BCF), Postfinance, Kanton Graubünden, UBS placement privé, Caisse de pension de la Poste, Credit Suisse placement privé et AXA Winterthur pour des montants variants entre CHF 5 et 15 millions et pour des durées allant entre 4 et 20 ans.

Pour ceux qui sont échus: FIFA, Swissquote Bank, Eurofima, Stiftung BVG, Berner Kantonalbank et Kantonal Bank Graubünden pour des montants variants entre CHF 5 et 15 millions et pour des durées entre 2 et 6 mois.

Les emprunts suivent un processus purement opérationnel, par ailleurs fonctionnant parfaitement selon le système de contrôle interne, en fonction des besoins de liquidités de la Ville. Le besoin en liquidité est principalement tributaire des flux entrants des recettes fiscales en fonction des périodes de facturation ou des flux sortants réguliers (par exemple, le paiement des salaires) ou périodiques (par exemple, le paiement des fournisseurs pour les projets).

Les emprunts ne sont donc pas liés directement à des projets spécifiques mais bien aux flux globaux de la Ville, toutes dépenses confondues.

- Lorsque la Ville de Fribourg emprunte par le biais de plateforme en ligne telle que Loanbox, utilisée ici pour l'emprunt à la FIFA, sait-elle auprès de quelle institution exacte l'emprunt est effectué?

Oui, il y a transparence totale sur les propositions répondant à notre appel d'offres. La législation fédérale s'applique quant à l'origine des fonds.

- Quels critères sont appliqués par la Ville de Fribourg pour effectuer ces emprunts?

Les critères de choix des emprunts sont les suivants:

- émission du prêt en CHF;
- entreprise basée en Suisse avec for juridique en Suisse;
- activité légale;
- sélection de l'offre avec le meilleur taux;
- s'il n'y a pas d'intermédiaire, le prêteur doit être basé en Suisse, de préférence un groupe suisse.

- De quelle manière le Conseil communal prévoit-il d'encadrer ces pratiques à l'avenir?

Le processus actuel des emprunts est géré de manière opérationnelle sans intervention politique. Seuls les emprunts à moyen/long terme requièrent une signature du Conseil communal par ses représentants légaux. Cette délégation de compétence au Service des finances est principalement due à un fort besoin de réactivité.

Lors de sa séance du 31 janvier, le Conseil communal a abordé de manière informelle le sujet d'un choix politique éthique des emprunts. Il constate la difficulté de mettre en place de tels critères qui seraient tributaires des tendances politiques ou d'"affaires", par définition très variables selon les actualités. Il constate aussi que, suivant la sensibilité populaire et les pressions médiatiques, de nombreuses entreprises ou bailleurs de fonds peuvent être impliqués à des degrés d'importance très différents, et ceci fréquemment en différé, soit plusieurs semaines ou mois après qu'un emprunt ait été contracté. Cela a été le cas par exemple pour certaines banques ou certaines entreprises de biens et de marchandises sans pour autant qu'elles soient inscrites sur liste rouge.

La définition de critères éthiques relèverait donc d'une anticipation de possibles affaires futures, ce qui n'est évidemment pas praticable, ou de limitations politiques prédéfinies, mais variables selon les appréciations de chacune et chacun, ceci en contradiction avec les intérêts financiers de la Ville.

A noter que c'est un tout autre sujet lorsqu'il s'agit de placements d'argent, qui eux obéissent à des critères de durabilité, dans le sens large du terme, la Ville ne faisant pas de placements financiers à but spéculatif mais uniquement pour répondre à ses tâches publiques. L'exemple de la caisse de pension cité par Mme Goy concerne bien des placements et non des emprunts.

En conclusion, le processus actuel des emprunts est conforme à la législation, décrit et respecté dans les faits. Le Conseil communal n'a pas de critères éthiques pour contracter des emprunts et est conscient de la difficulté pratique pour mettre en place ce type de raisonnement à l'avenir. Il poursuivra cependant ses réflexions si des critères supplémentaires, par exemple en lien avec le programme de développement durable, peuvent être posés, ainsi que leurs conséquences potentielles sur la gestion opérationnelle de telles dispositions.

Goy Camille (PS). Je remercie M. le vice-syndic pour sa réponse complète. Je remarque toutefois que sa réponse porte beaucoup sur les emprunts à moyen et long terme, et non sur les emprunts à court terme, qui étaient problématiques ici. J'espère que les réflexions pour apporter des critères de durabilité seront menées à la suite du postulat déposé ce soir par mes collègues du PS.

- n° 121 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'emprunt de la Ville de Fribourg auprès de la FIFA

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). M. le vice-syndic ayant déjà répondu à une grande partie des questions que j'avais, je me permets juste de compléter avec une question supplémentaire. Comment le Conseil communal envisage-t-il le rôle de la Commission financière dans le cadre des réflexions et des processus qui ont trait à cette question?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je me permets une réponse spontanée. La Commission financière a saisi le Conseil communal pour une question à ce sujet le 1^{er} février, dans son rôle de garant de l'information auprès du Conseil général en matière financière. Il a été répondu un peu dans les mêmes termes d'ailleurs à la Commission financière. Ce rôle n'est évidemment pas du tout le même qu'un Service des finances qui, lui, gère l'opérationnel et du Conseil communal, qui est aussi lui dans la gestion opérationnelle. Ce n'est évidemment pas le rôle de la Commission financière, comme il est décrit dans la loi, de s'immiscer dans la gestion opérationnelle d'une commune.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 122 de Mme Véronique Grady (PLR) relative à la date à laquelle sera présenté la nouvelle mouture du règlement concernant la gestion des déchets au Conseil général (RSVF 600.1)

Grady Véronique (PLR). En 2019, Océane Gex et moi-même déposons un postulat sur les déchets organiques. Le Conseil communal nous avait alors répondu que la gestion ces déchets ne pouvait être traitée de manière indépendante de la gestion des autres déchets urbains, vu

qu'elle doit faire partie d'une vision globale de gestion des déchets au niveau communal. Ma question est très simple: quand le règlement de gestion des déchets nous sera-t-il présenté?

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'édilité. Nous en avons encore parlé hier, mais je n'ai pas le calendrier en tête.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 123 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'emprunt à court terme de CHF 10 millions à la FIFA et au processus pour en informer le Conseil communal

Krienbühl David (PLR). Je me permets de revenir sur le sujet de l'emprunt à court terme de CHF 10 millions contracté en 2022 à la FIFA.

Est-ce que les membres du Conseil communal étaient au courant de cet emprunt à court terme? Si la réponse est non, je me permets la question suivante.

Est-ce qu'il est prévu que le Conseil communal, respectivement le ou la conseiller·ère communal·e en charge des finances, soit dorénavant informé par le chef de Service des finances de ces emprunts à court terme? A mon sens, cela devrait être possible et même souhaité par le Conseil communal.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Ma réponse à votre première question est non. Concernant votre deuxième question, le Conseiller communal n'a pas à statuer sur le processus actuel, mais il sera sollicité pour en débattre.

Krienbühl David (PLR). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 124 de Mmes et MM. Laurent Woeffray, Rana Bassil, Fanny Delarze, Benoît Dietrich et Nadège Piller (PS) relative au marché de Noël 2022 à la rue de Romont

Woeffray Laurent (PS). La morosité du marché de Noël 2022 de la rue de Romont a fait réagir plus d'une personne. Un postulat dans ce sens a même été déposé ce soir. Pour cette triste ambiance, ce sont surtout les autorités communales qui ont été critiquées et rendues responsables. Si l'on en croit les commentaires sur les réseaux sociaux, ce seraient notamment la mauvaise organisation par la Ville et les nombreuses contraintes qui seraient responsables de la tristesse de ce marché de Noël.

Cela nous amène aux questions suivantes:

- qui est l'organisateur du marché de Noël à la rue de Romont?
- quelle était l'implication de la Ville dans l'organisation de ce marché de Noël?
- quelles conditions ont été imposées par la Ville?

- avec quels montants la Ville a-t-elle participé directement ou indirectement (par exemple par le biais d'argent donné à des tiers) au financement du marché de Noël?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. C'est l'Association Noël Fribourg, qui était mandatée initialement par l'Association des commerçants de la rue de Romont, qui est l'organisateur. Plus précisément, cette Association avait sollicité une autorisation pluriannuelle à la suite d'une procédure en application de l'article 23, al. 2 de la loi sur le domaine public et conformément à la procédure appliquée au niveau communal pour ce type de demande. Elle a donc fait l'objet d'une mise à l'enquête publique restreinte durant 14 jours, soit du 9 au 22 octobre 2020. A l'issue de cette procédure, le Conseil communal a donné une autorisation à cette Association pour une durée de cinq ans, c'est-à-dire sauf erreur de 2020 à 2024. Il est à noter néanmoins qu'initialement cette Association était mandatée par l'Association des commerçants de la rue de Romont. Or, aujourd'hui, il y a eu une modification puisque cette Association, en tout cas dans le cadre du marché de Noël 2022, s'est greffée sur un concept général déposé par l'Association fribourgeoise du commerce, de l'artisanat et des services (AFCAS).

Concernant l'implication de la Ville dans l'organisation de ce marché, elle s'est contentée d'être une autorité d'octroi de l'autorisation, en grande partie.

Les conditions imposées par la Ville sont assez usuelles. Elles font partie de l'autorisation que le Conseil communal, par l'intermédiaire de la direction de la Police locale, avait adressée le 2 décembre 2022 à l'AFCAS, qui voulait organiser Noël à Fribourg dans divers lieux, du 9 au 24 décembre 2022 avec un programme assez riche (illuminations classiques, animations dans différents endroits tels que la place Jean Tinguely, rue Locarno et la rue de Romont et le marché de Noël). Dans cette autorisation, il y a la page consacrée à la rue de Romont, avec le montage des infrastructures du 5 décembre à 07.00 heures au 7 décembre 2022 à 19.00 heures. Il y a surtout le démontage dès le 26 décembre jusqu'au 30 décembre à 19.00 heures, avec une libération de la place exigée par l'autorité compétente le 30 décembre à 20.00 heures. D'autres éléments assez usuels y figuraient, comme ceux en lien avec la publicité, qui autorisait d'apposer des banderoles publicitaires du 5 au 25 décembre aux carrefours Saint-Barthélemy, de Beaumont, Hôpital cantonal et de Tivoli. Il y avait bien sûr le concept de la vaisselle réutilisable, en application de la directive sur l'emploi de la vaisselle réutilisable, que vous connaissez toutes et tous. Il y avait la responsabilité, c'est-à-dire un représentant de l'AFCAS et un de l'Association Fribourg Noël. Il y avait l'électricité, le type de bornes et où elles sont mises à disposition, le nombre de jours, les montants. On y trouvait également les taxes d'empiètement du domaine public en application du règlement communal, les émoluments et le récapitulatif de la facture.

Le directeur des Finances m'a soufflé, je ne m'en rappelais pas, que dans le cadre des enveloppes covid, le Conseil général avait validé une enveloppe d'un ordre de grandeur de CHF 300'000.- à dépenser sur cinq ans pour cette manifestation.

Woeffray Laurent (PS). Je suis satisfait de cette réponse exhaustive.

- n° 125 de M. Laurent Woeffray (PS) relative aux déjections canines au parc du Domino

Woeffray Laurent (PS). Des habitant-e-s du quartier de Pérolles m'ont approché ces derniers temps pour se plaindre de la forte augmentation des déjections canines aux alentours du parc du Domino. Il est rare, selon eux, qu'ils n'aient pas à nettoyer leurs chaussures ou les roues de leur poussette des déjections canines après avoir traversé le parc ou ses chemins. Cela m'amène à poser les questions suivantes:

- Le Conseil communal a-t-il connaissance de cette problématique?
- Y a-t-il suffisamment de poubelles Robidog autour du parc du Domino?
- Le Conseil communal a-t-il l'intention de prendre des mesures pour remédier à ce problème, par exemple en renforçant les contrôles et la distribution d'amendes par la Police locale?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la mobilité. Concernant la question en lien avec les poubelles Robidog, je me permettrai de passer la parole à ma collègue directrice de l'Edilité.

Oui, le Conseil communal a connaissance de la problématique, qui est assez régulière, notamment au parc du Domino. Cette place connaît une grande fréquentation de la population, avec des maîtres de chiens. D'une manière générale, le Conseil communal a toujours dans son viseur ce type de problématique. C'est pour cela que la Police locale s'engage au long cours. Néanmoins, comme chaque printemps, elle mettra un point d'intention sur le parc du Domino et fera de son mieux pour sensibiliser, contrôler et amender, comme elle le fait habituellement au printemps. Encore que pour amender, la difficulté est de prendre le maître en flagrant délit d'absence d'attention aux autres quand il laisse son chien laisser un petit cadeau sur la pelouse du Domino.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Il n'y a plus ou pas de poubelle Robidog en ville de Fribourg, car la population les utilisait pour y déposer leurs propres déchets. Par contre, elle a mis en place des distributeurs de sachets canins, aussi dans le périmètre du parc du Domino. Il y a trois distributeurs, dont deux aux abords du parc et un à la déchetterie de la rue du Comptoir. Nous allons évaluer s'il est nécessaire d'en ajouter dans ce périmètre fortement fréquenté.

Woeffray Laurent (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 126 de M. Claudio Rugo (PA) relative au déplacement du local du club de pêche

Rugo Claudio (PA). Ma question complète le postulat pour les artistes avec le déplacement des locaux. Il y a deux jours, j'ai appris que le local du club de pêche allait aussi être délogé. Ce local de 20m² sert à l'albinage de la Sarine. On leur propose un local de 5m², avec un trou - j'ai vu la photo, c'est du n'importe quoi – avec un déplacement pour le mois prochain. Entretemps, ils ont

des activités et se presser leur est compliqué. Il y a une question financière derrière ça. L'association qui nous avait très bien servi l'apéritif du 1^{er} août, par hasard obtient un local. Il y a aussi toute la problématique d'Hubert Audriaz qui arrive un peu sur la fin, mais c'est grâce ou pour lui qu'on libère ces locaux. Ne pourriez-vous pas donner des délais raisonnables pour que les associations puissent s'organiser? J'ai envie de dire: on a peu, gardons ce qu'on a et faisons au mieux pour ceux qui en ont besoin.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Je vous réponds en tant que présidente de la Commission des locaux. Effectivement, nous avons environ 200 locaux que nous mettons majoritairement gratuitement à disposition des clubs et des personnes privées, qui ont un lien un lien et un intérêt particulier avec les activités de la collectivité. Nous avons établi une liste, elle existe M. C. Rugo. Nous connaissons les utilisateurs, le président, le numéro de téléphone, les m², si c'est chauffé ou non, s'il y a l'électricité, etc. Nous l'avons mise à jour et nous nous sommes adressés aux locataires en leur demandant s'ils utilisaient encore les locaux, de les ranger car ils commençaient à empiéter sur d'autres espaces et en leur demandant s'ils étaient d'accord de partager leur local avec d'autres. Je pense que beaucoup d'associations qui ont leur siège en ville de Fribourg qui peuvent profiter de cette offre. La grande majorité est très contente. Concernant le local dont vous avez eu vent, effectivement le petit Werkhof n'est pas chauffé. Comme vous l'avez mentionné, M. H. Audriaz occupait différents locaux en ville de Fribourg. Nous avons estimé qu'il était pertinent de lui demander de réunir tout ce qu'il avait en un seul lieu et nous lui avons attribué le petit Werkhof. Quatre autres associations étaient dans ce petit Werkhof. Nous leur avons à présent mis à disposition quatre espaces, plus petits qu'au Werkhof, c'est vrai. Nous leur avons adressé un courrier et donné rendez-vous pour visiter les locaux. Deux associations sont contentes, deux ne le sont pas. Les quatre aimeraient que l'on repousse le délai. Toutefois, ce que M. Rugo n'a pas dit, c'est que nous leur avons offert la possibilité de faire appel à la Fondation Saint-Louis pour les aider à trier et à faire le déménagement.

Rugo Claudio (PA). Pour information à Mme A. Burgener Woeffray, qui le sait déjà, et au Conseil général, les locaux sont mis gratuitement à disposition pour les musiciens dans la maison qui se trouve dans la vallée du Gottéron. Par contre, il y a une contrepartie, ils sont obligés de participer au Carnaval et autres. C'est un deal avec M. H. Audriaz. Par contre, ce que vous ne savez pas, c'est que quand ces locaux ont été rénovés, on a demandé aux musiciens d'y participer. Moi-même, j'ai fait le sol de ces locaux. Les musiciens ont donné une contrepartie à la Ville.

Le président. M. C. Rugo, êtes-vous satisfait de la réponse?

Rugo Claudio (PA). J'en ai pris note.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. En tant que présidente de la Commission des locaux, je vais vérifier les propos de M. C. Rugo.

- n° 127 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la brochure du Canton de Fribourg au sujet des mesures d'économie d'énergie à adopter par la population de la Ville

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Die Bewohner der Stadt Freiburg haben die Broschüre des Kantons über Sparmassnahmen im Energiebereich anfangs Jahr nur in französischer Sprache erhalten. Die Presse berichtete darüber. In der Broschüre findet sich auch kein Hinweis auf einen Link für eine deutsche Version im Internet. In seiner Antwort auf meine Anfrage gibt die Cellule cantonale de coordination (CCC) Vie quotidienne als Antwort, dass die "Postsprache" von Freiburg Französisch sei. Dies ist doch seltsam, da die Vorlagen des Kantons für Abstimmungen zweisprachig verfasst und verschickt werden. Gemäss der Statistik 2020/2021 leben rund 13% deutschsprachige Personen in der Stadt (zweitgrösste Bevölkerungsgruppe nach den Französischsprechenden).

Hier meine Fragen:

- 1) Gedenkt der Gemeinderat die Postsprache auf Französisch und Deutsch zu ändern?
- 2) Hat der Gemeinderat bei der Direktion, welche die von der Suisse Energie herausgegebene Broschüre zugestellt hat, interveniert und auf die spezielle Situation der Sprache in der Stadt Freiburg aufmerksam gemacht?
- 3) Gedenkt der Gemeinderat diesen leidlichen Vorfall mit dem Staatsrat an der nächsten Zusammenkunft, welche zweimal im Jahr stattfindet, zu traktandieren, damit inskünftig Informationen und Broschüren, welche die gesamte Bevölkerung betreffen, zweisprachig verschickt werden?

Ich danke Ihnen für Ihre Antwort.

Steiert Thierry, syndic. Da es sich um eine Broschüre des kantonalen Amtes handelt, ist es natürlich nicht in der Verfügungsmacht der Gemeinde direkt Einfluss zu nehmen. Hingegen kann man effektiv bedauern, dass sich der Kanton nicht die Mühe genommen hat bei der Gemeinde nachzufragen, welche Einwohner die deutsche Korrespondenzsprache und welche die französische Korrespondenzsprache wünschen. Wir verfügen über diese Daten und benötigen sie um die Steuerdaten und Veranlagungsanzeigen zuzustellen. Es hätte eigentlich gereicht, wenn man beim Stadtsekretariat die Verteilerlisten verlangt hätte. Ich werde hier nicht einem kantonalen Amt unterstellen, dass dies mit Absicht gemacht wurde und vermute eher, dass es sich um ein Vergessen handelt. Die kantonalen Ämter verteilen die Broschüren offensichtlich nach der Amtssprache der jeweiligen Gemeinden und nehmen sich nicht unbedingt die Mühe noch nachzuschauen ob es Gemeinden gibt, die eine pragmatische Zweisprachigkeit pflegen, so wie die Stadt Freiburg. Das ist bei uns der Fall und das sollte eigentlich allgemein bekannt sein.

Wir werden den Bekanntheitsgrad dieser Besonderheit erhöhen und damit komme ich auf ihre dritte Frage zu sprechen. Bei der nächsten Zusammenkunft mit dem Staatsrat – die im Monat Mai stattfinden wird – werden wir dieses Thema ansprechen. Dies nicht im Sinne einer Anklage, sondern einer Information, um das Thema den Staatsräten wieder in Erinnerung zu rufen.

Bezüglich ihrer zweiten Frage kann ich ihnen antworten, dass wir beim Staat nicht interveniert haben. Ihre Anregung, den Staatsrat auf diese Besonderheit hinzuweisen anlässlich unserer nächsten Zusammenkunft, ist der richtige Weg.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Ich danke dem Gemeinderat für seine Antwort.

- n° 128 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la planification ultérieure des classes primaires bilingues dans les établissements scolaires de la Ville

Allenspach Christoph (PS). Im Herbst 2021 wurde im Vignettaz-Schulhaus ein dreijähriges Pilotprojekt mit einer zweisprachigen Klasse des Kindergartens begonnen. Es ist also davon auszugehen, dass das Projekt auch im Schuljahr 2023-2024 stattfinden wird. Ausserdem findet seit dem Schuljahr 2022-2023 in der 1. Klasse der Primarschule dieses Schulhauses eine Immersion statt, also ein Sprachenwechsel in einigen Lektionen.

Il n'est toutefois pas très clair si cette immersion sera maintenue et si l'enseignement bilingue pourra se poursuivre pour la classe de l'école enfantine bilingue qui passe maintenant à l'école. Jusqu'à présent, les parents ne disposent pas d'informations.

La question est de savoir ce qu'il en est de la planification ultérieure pour l'automne prochain. Serait-il possible d'étendre l'immersion à d'autres écoles, ce qui a été souhaité plusieurs fois?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Ich danke Herrn C. Allenspach für die Übermittlung seiner Fragen.

Das Pilotprojekt der Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten ist wie sie wissen auf drei Jahre ausgerichtet. Sie hatten kürzlich die Gelegenheit das Projekt besuchen zu können. Hierzu sei dem Präsidenten nochmals gedankt für die Organisation. Das Projekt wird somit im Schuljahr 23/24 fortgeführt. Die beiden ersten Jahre war das Interesse so gross, dass mehr Anmeldungen eingingen, als Plätze zu Verfügung standen. Unser Amt, das für die Schuleinschreibung zuständig ist, hat deshalb in Absprache mit dem Kanton und der Schuldirektion eine Auslosung vorgenommen. 1/3 der Plätze wurde deutschsprachigen, 1/3 französischsprachigen und 1/3 fremdsprachigen Kindern zugeteilt.

Für das nächste Schuljahr sind die Anmeldungen nun erfolgt. Die an den zweisprachigen Klassen interessierten Eltern werden bald möglichst über das weitere Verfahren informiert. Zum heutigen Zeitpunkt besteht keine zweisprachige Anschlusslösung ab der 3H. Der Kanton analysiert zurzeit das Pilotprojekt und wird auch diese Frage in den weiteren Überlegungen miteinbeziehen.

Das kantonale Sprachenkonzept und der Leitfaden zur Förderung des Sprachenlernens des Kantons sind die Grundlage für die verschiedenen Unterrichtsmodelle zur Förderung der Zweisprachigkeit. Tout ça pour vous dire que ces projets ressortent de la compétence de l'Etat et c'est le Canton qui va statuer sur la suite à donner au projet de la Vignettaz et le développement d'autres projets. Le Conseil communal étant favorable à la promotion du bilinguisme, il soutient tout projet allant dans ce sens. Le Service de l'enfance, des écoles et de

la cohésion sociale échange régulièrement avec la DFAC à ce sujet. Mais à l'heure actuel, nous n'avons pas encore d'informations que nous pourrions vous transmettre.

Allenspach Christoph (PS). Es ist zu hoffen, dass sich der Kanton wirklich beeilt und nächstens auch mitteilt ob zumindest Immersion in dieser Schule, aber vielleicht auch in anderen Schulen, entweder weitergeführt oder eingeführt werden kann. Ich denke die Nachfrage ist riesig bei verschiedenen Sprachgruppen. Die Erfolge – das kann man zumindest hören – sind da. Ich danke ihnen, dass die Immersion letzten Herbst eingeführt wurde. Das ist ein sehr wichtiger Schritt um in Zukunft dann regelmässige zweisprachige Klassen zu haben in dieser Stadt.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la Cohésion sociale. Das Anliegen, dass die Bevölkerung Antworten wünscht und sich über eine Weiterführung dieser Projekte freuen würde, nehme ich sehr gerne auf und werde es auch direkt beim Kanton deponieren.

- n° 129 de M. Hervé Bourrier (PS) relative à la tenue de la soirée FLINTA organisée à Fri-Son

Bourrier Hervé (PS). Le journal La Liberté du jeudi 9 février 2023, pages 1 et 9, sous les plumes de Nicole Rüttimann et Stéphanie Schroeter, nous apprenions que Fri-Son accueillait le même jour le salon FLINTA, dans une démarche d'inclusivité envers les minorités de genre et d'orientation sexuelle, tout en excluant ceux qu'on affuble du qualificatif d'hommes cisgenres. Dans ce même article, on apprenait aussi que l'Agglomération de Fribourg, qui subventionne la salle, dit veiller à ce que ce type d'événement reste ponctuel.

Derrière l'Agglo, il y a des citoyen-ne-s contribuables sans distinction de sexe et d'orientation sexuelle qui, par leurs impôts, subventionnent Fri-Son.

Stéphanie Schroeter résume à elle seule l'état d'esprit de beaucoup d'entre nous. Je cite: "Sous couvert d'inclusion, le but affiché des organisateurs, on y pratique l'exclusion sans aucune gêne. Le tout dans une salle subventionnée en partie par les deniers publics. Et ça, ce n'est ni tolérant et encore moins tolérable".

Mais, soit dit en passant, les associations ont la possibilité d'interdire et d'expulser de leurs locaux les personnes qui ont des comportements inappropriés, et cela indépendamment de leur orientation sexuelle. Alors pourquoi tout ce déballage et ce dérapage?

Mes questions sont les suivantes:

- A quelles règles antidiscriminatoires les associations subventionnées sont-elles soumises et comment en effectue-t-on le contrôle?
- A quelle sanction ces associations sont-elles exposées en cas de discrimination et de ségrégation manifeste?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 130 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Gérald Collaud (CG-PCS)
relative au langage simplifié utilisé sur le site internet de la Ville

Rey Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). J'apprécie infiniment l'effort de l'administration communale de se rendre compréhensible en utilisant, pour certaines pages du site internet de la Ville, le langage simplifié. C'est un geste d'accessibilité démocratique indispensable que je salue. Pourtant, certaines expressions parfois maladroites, peuvent induire en erreur ou même exclure. Serait-il possible de faire un pas de plus en privilégiant l'usage du langage inclusif, afin que les femmes se sentent concernées et en capacité d'agir dans le domaine de la démocratie? Je vous donne deux exemples:

- Parlant des membres du Conseil général, le texte dit "Ces personnes sont élues tous les 5 ans par les citoyens".

Ce substantif fait oublier que la citoyenneté regroupe des femmes et des hommes, étrangères ou non par chance.

- Plus loin, "Le Conseil général représente les citoyens".

Là aussi l'expression ne met pas en lumière les citoyennes; elle ne dit pas que les membres du Conseil général peuvent également représenter toutes les personnes habitant chaque quartier (peu importe si elles ont ou n'ont pas de droits civiques ou si elles y vivent temporairement).

Je vous demanderais de bien vouloir procéder à une relecture et à des corrections qui permettent que le texte s'adresse à chacune et chacun, habitante ou habitant, citoyenne ou citoyen.

Pour moi, il est important d'être plus précis, afin de promouvoir aussi l'implication des femmes et des filles dans la vie publique.

Steiert Thierry, syndic. Effectivement, l'exercice de rédaction et de formulation du site internet en langage simplifié est une chose qui n'est pas toujours aisée, car il faut parfois justement exprimer les choses de manière simple et d'autre part être complet parce que l'information doit être diffusée. Un autre problème est celui que dans tous les domaines que l'on présente sur internet on ne peut pas faire "le nivellement par le bas". Comprenez bien que ce n'est pas dépréciant, mais c'est de dire que l'on veut aussi présenter des choses de manière un peu plus exhaustive avec une rédaction qui est plus complète. C'est un exercice qui n'est pas toujours facile que de choisir les bons contenus à diffuser, sous quelle forme, et choisir les contenus qui sont spécifiquement diffusés sous la forme du langage simplifié. Pour ce qui est des exemples que vous avez soulevés, je vous suggère d'utiliser la fonctionnalité sur le site internet qui permet d'indiquer sur chaque page s'il y a des anomalies à signaler. La remarque est directement transmise au Secteur de la communication, qui se charge de vérifier la pertinence de la remarque.

Rey Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Merci beaucoup, je vais le faire ainsi.

- n° 131 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative au projet de rénovation du kiosque de la place Georges-Python

Rey Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je reviens sur le projet architectural, dont nous avons accepté le crédit en décembre. Je voudrais vous faire part de quelques étonnements sur la base du plan de détails que m'a aimablement transmis Mme A. Burgener Woeffray et aussi en lien avec le postulat n° 113, que j'avais déposé en 2019 concernant ce que l'on appelle les lieux d'aisance à Fribourg.

Pour les étonnements

Sur le plan de la première page, j'étais très étonnée de voir deux fois la mention de WC hommes. J'ai cherché les WC femmes, mais je ne les ai pas vus. Je trouvais que c'était significatif cette pensée unique où on a de la peine, même dans l'architecture, de penser les besoins globaux de tous les genres. J'ai regardé si les WC femmes, qui devraient être à droite, ont quelque chose de spécifique. J'ai observé par exemple qu'il n'y avait pas de lavabo dans les WC, donc pas de prise en compte des spécificités.

Les escaliers sont maintenus des deux côtés. Je crois que la pratique de tous les habitant-e-s montre que ces escaliers sont extrêmement pentus et je me suis questionnée si le montant investi avait permis le test d'un ascenseur, qui pourrait permettre une meilleure accessibilité à tous et à chacune dans les sous-sols.

Dans le plan, j'ai aussi observé une caméra de surveillance, qui est prévue dans le kiosque. Je me suis demandée ce qui pouvait justifier et quelles précautions avaient été prises concernant la protection des données et le droit du travail.

Aucune fontaine à eau extérieure n'est prévue sur les côtés du kiosque près des bancs, quand bien même le postulat n° 82 de 2018 avait demandé d'en disposer dans les lieux fréquentés. On peut dire que la place Georges-Python est vraiment le lieu emblématique de la ville, où toutes les manifestations et les festivals ont lieu, etc.

Dans la réponse au postulat n° 113, le Conseil communal écrivait: "La Ville mettra en place un plan de situation informant les passants, habitants ou touristes des emplacements des WC publics ou restaurants, offrant des espaces d'hygiène adaptés aux familles. De plus, une signalisation indiquant ces lieux sera mise en place". Malheureusement, aucun espace familial, ni d'allaitement, n'est concrétisé.

Comme aucun ascenseur n'est envisagé, il est indispensable de garantir l'accessibilité des WC nommés "WC handicapé-e-s" à tou-te-s les usager-ère-s qui auraient des limitations de mobilité. Je pense aux senior-e-s, aux familles avec plusieurs enfants et/ou poussette, aux personnes en situation d'handicap. Il serait impératif de modifier explicitement les règles d'accès.

Mes étonnements concernent aussi les liens entre les demandes du Conseil général et les services communaux. Je me suis demandée, dans les phases de conceptualisation du préprojet architectural, afin de prendre en compte les impulsions du Conseil général et les savoirs des acteurs concernés, comment ce projet de transformation a été analysé. Est-ce que, par exemple,

la déléguée à la prévention du harcèlement a été mobilisée pour réfléchir à la politique de lutte contre le harcèlement? Comment la politique de lutte contre le harcèlement a-t-elle inspiré la rénovation de WC publics pour les sécuriser? Est-ce que la responsable de la politique familiale et de la jeunesse a été sollicitée pour vérifier si les besoins des familles, des jeunes et des enfants sont pris en compte, avec des propositions concrètes? Est-ce qu'un groupe d'habitant·e-s, utilisateur·rice-s de tous âges, a été constitué pour donner son expertise d'usage sur le préprojet? Est-ce que des porteur·se-s de projets culturels ont été mobilisé·e-s pour faire état des besoins en termes d'hygiène et de santé publique lors des manifestations qu'ils-elles développent? Est-ce que le Service de la police a été interpellé pour prendre en compte les statistiques sur les types d'incivilités et de problèmes identifiés dans ces lieux spécifiques?

Le président. Pouvez-vous terminer votre question?

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Oui. Est-il possible de répondre à ces questions? (Rires). Pas maintenant, mais j'aimerais plus de précisions.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Mme M.-C. Rey-Baeriswyl nous a interpellés au sujet de la rénovation de ce kiosque. Dans son e-mail, il y avait déjà beaucoup de questions et nous n'avons pas encore eu le temps de détailler toutes les réponses. Je discuterai tout à l'heure avec Mme Rey-Baeriswyl s'il ne serait pas plus intéressant de se rencontrer pendant une heure pour discuter de ce projet.

Le président. Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, êtes-vous satisfaite de la proposition de Mme la conseillère communale?

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). C'est une bonne idée. J'avais un peu le souci de l'énorme montant (CHF 1 million) et je pense qu'il y a encore des améliorations à faire.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autres interventions

Rugo Claudio (PA).

1. Fribourg est une commune francophone et certains membres du Conseil communal s'expriment de manière très rapide. En tant que professeur, je vais essayer de donner un conseil pédagogique. Si toutes les personnes s'exprimaient à la vitesse de M. Christoph Allenspach, ça donnerait la possibilité à ceux qui parlent un peu moins bien l'allemand de comprendre un peu plus ce que les personnes disent.
2. L'organisateur de l'association Noël Fribourg se nomme Morgan Berset. C'est un jeune, qui était très actif au PBD, qui a rejoint maintenant les rangs du Centre. Cela me fait penser que souvent il venait discuter avec moi. Il me disait tous les ennuis qu'il avait pour organiser les fêtes cet été, au Schoenberg, en Neuveville, etc. On lui met des taxes pas possibles. La Ville n'est pas proactive. C'est M. Pierre-Olivier Nobs qui est le principal interlocuteur, ou le chef de la Police locale, alors que ce pourrait aussi être le chef de la

Culture. Ce sont des observations M. P.-O. Nobs. Excusez-moi, c'est le conseiller en charge de la Police.

3. Je souhaite rendre hommage à feu M. Jean-Claude Henguely, qui avait subi les mêmes déboires avec la Ville. J'ai eu des histoires avec lui, mais je suis triste. Il est décédé il y a quelques jours. Moi-même, j'avais fait les démarches en son temps pour qu'il devienne bourgeois de la Ville de Fribourg, parce qu'il a donné beaucoup à tout Fribourg et au canton.
4. J'ai oublié le troisième point dans mon postulat, je vais vous le donner. Utilisation efficiente et idéale des ressources vitales dans une nouvelle perspectives économique durable et circulaire. Mon postulat n'est pas passé à une voix près. Chez les Vert·e·s, une moitié a voté oui et l'autre non. Certains se sont abstenus. Cela m'a choqué car ils ont dû confondre les Tiny Houses avec des campings-cars. Un postulat est passé, c'était celui sur l'UNESCO...

Le président. Je constate que la compréhension des propos ne dépend pas seulement de la vitesse de la parole. (Rires, applaudissements).

Rugo Claudio (PA). Je vais parler plus lentement, mais cela va prendre plus de temps. (Rires).

Le président. Veuillez terminer, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA).

Je parlais du postulat sur l'UNESCO, qui est passé à 29 voix contre 28 et le Conseil communal a dit non. J'espère que le Conseil communal prenne cette idée et dise oui, comme ce fut le cas avec les rentes à vie. Ce n'est pas seulement le Conseil communal qui peut agir, le Grand Conseil le peut aussi, ainsi que Bluefactory, car cette idée est bonne.

Le président. M. C. Rugo, je dois vraiment vous demander d'arrêter car on n'arrive pas à vous suivre.

Rugo Claudio (PA). Vous n'avez pas compris?

Le président. Non. (Rires). Vous nous expliquerez une prochaine fois.

Rugo Claudio (PA). Je suis d'accord de m'arrêter là, puisque vous me le demandez si gentiment.

Jungo Adeline (PS). Hier soir, en apprenant que nous allions à nouveau siéger en ce 15 février, je suis allée en fin de séance au café du Tunnel afin de faire une réservation. Comme annoncé par notre président, je fête aujourd'hui mon anniversaire et je comptais vous inviter à boire un verre pour fêter ça ensemble!

Lors de notre discussion, le gérant du Tunnel, M. Yusuf Tor, m'a informée qu'il connaissait de nombreuses victimes en Turquie et qu'il avait organisé un camion chargé de matériel pour leur venir en aide et qu'il devait partir de Fribourg la semaine prochaine.

J'ai dès lors décidé de ne pas procéder à cette réservation et de reverser l'argent prévu pour cet apéro, ainsi que mes deux jetons de présence, à ce projet.

Je vous invite donc, non pas à un apéro mais, si vous le désirez, à venir vous aussi en aide aux victimes du séisme par un don qui sera distribué de manière très fiable. Vous pouvez venir vers moi et je vous donnerai toutes les informations nécessaires.

D'avance, je vous remercie pour votre solidarité.

Le président. Je vous remercie Mme A. Jungo pour cette initiative.

Bourrier Hervé (PS). J'ai assisté en tant que citoyen et contribuable à la séance du 19 décembre 2022 consacrée au budget 2023. Je vous rassure, je ne vais pas demander la naturalisation, car cela a déjà été fait par ma collègue du Centre.

Un budget déficitaire de plus de CHF 4,2 millions, ce n'est déjà pas réjouissant, mais de là à encore creuser allègrement le budget de près de CHF 900'000.- pour arriver à un déficit de près de CHF 5 millions, on se demande tout simplement à quoi sert l'exécutif si, après des mois de travail, on démolit ce qu'il a construit.

Il n'y a pas non plus de quoi crier victoire quand un budget est accepté par 46 voix contre 25. Ça montre qu'il y a un sérieux problème de communication et de recherche de compromis. On doit gagner le match avec toute l'équipe, pas à 6 contre 4. C'est normal que l'on ait revu à la hausse la revalorisation des salaires du personnel, mais ça ne va pas résoudre le problème, car l'écart entre les salaires les plus bas et les salaires les plus hauts va encore se creuser. En passant, si on pouvait rappeler à certains collaborateurs et certaines collaboratrices de la Ville que téléphoner au volant, c'est dangereux et que les routes ne sont pas des cendriers, ça contribuerait à améliorer la sécurité routière et la lutte contre le littering.

Que le budget 2023 soit rouge clair ou rouge foncé, ça n'a pas d'importance mais peut-on se fier à ces estimations? Les comptes de 2023 boucleront peut-être avec un bénéfice ou un déficit de plusieurs millions, fait de toute manière sur le dos des contribuables. Dans la péréquation financière intercommunale, la Ville contribue à hauteur de CHF 12.5 millions au financement de communes. Les mêmes communes qui crient sans doute au loup quand la capitale supprime des places de parc et augmente la durée payante du stationnement. Les mêmes qui trouvent tout à fait normal que l'ancienne caserne de la Poya accueille 750 réfugiés (soit 2% de la population de la ville) tout en refusant l'implantation d'une maison de soins palliatifs dans leur quartier de villas. Les mêmes aussi qui trouvent normal que la vitesse soit limitée à limitée à 30 km/h dans leur quartier de villas, mais qui crient au "liberticide" quand Fribourg, immense zone d'habitations, veut réduire la vitesse à 30km/h. Payer, subir et ne rien dire, la ville et ses habitants seront toujours les dindons de la farce.

Mais revenons au budget 2023. En supprimant la participation demandée aux familles pour les cours d'économie familiale, les Vert·e·s, pas tous seuls, ont envoyé un bien mauvais signal. A vouloir aider celles et ceux qui n'ont besoin de rien et rien demandé, on finit par n'avoir plus rien pour celles et ceux qui en ont vraiment besoin, car le porte-monnaie de la Ville n'est pas sans fond. Nous en avons encore eu la preuve hier soir quand nous avons traité la proposition

n° 10 en faisant passer le congé paternité à 40 jours pour que la Ville ait toujours à payer 30 jours de congé paternité en plus des 10 jours pris en charge par la loi sur les allocations pour perte de gain, et ce malgré l'opposition du Conseil communal, à majorité de gauche, qui a évoqué avec raison les problèmes liés à l'organisation des Services et le peu de recul par rapport à ces dispositifs.

Mais que vont penser les contribuables de la ville, ceux qui n'ont que 10 jours de congé paternité. Ce ne sont pas des avantages sociaux que nous accordons, ce sont des inégalités et des tensions nuisibles à la cohésion sociale que nous créons. Petite info pour mes détractrices et détracteurs. J'étais, avec Travail Suisse et ma fédération dans le comité d'initiative du Congé paternité qui est à l'origine du débat sur le congé parental auquel j'adhère totalement.

Le 19 décembre, mes camarades ont aussi creusé dans le budget en attribuant CHF 450'000.- de plus sur le compte...

Le président. M. H. Bourrier, puis-je vous demander de terminer?

Bourrier Hervé (PS).... 560.3510.00 "Attribution à la réserve - Transition écologique". C'est louable mais est-ce bien raisonnable ? Si on mettait autant d'ardeur à creuser la piscine que le budget, il y a belle lurette qu'on y nagerait déjà.

Au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes, c'est-à-dire aux salaires et aux pensions de misères, qui ne permettent pas aux papas et aux mamans de faire vivre correctement leur famille, on règle les problèmes par des aides de toutes sortes mises de guingois les unes sur les autres. En fait, on subventionne tout simplement l'économie qui ne paye pas assez son personnel et ne contribue pas assez au bien commun, sans oublier les caisses maladie et les assurances aux primes indécentes.

Avant de terminer, permettez-moi d'avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui souffrent dans le monde et plus particulièrement en ce moment en Syrie, en Turquie et en Ukraine.... Cela relativisera nos préoccupations de nantis et de nantis fâchés par les tarifs de parcage et par les noms de rue qui ne nous conviennent pas. "Pour toutes et tous sans privilèges", c'est le credo de mon parti auquel j'adhère totalement, mais je terminerai par une citation de Victor Hugo, homme politique démocrate-socialiste, "Vous voulez la misère secourue, moi, je la veux supprimée"

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Je ne sais pas si c'est toujours d'actualité, mais je voulais signifier à certains de nos collègues que quand ils interviennent et qu'ils aimeraient bien être suivis et compris, que ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement.

Vonlanthen Marc (PS). Je souhaite intervenir à la suite de deux ou trois interventions qui ont eu lieu ce soir, dont des questions qui durent dix à quinze minutes ou des interventions comme celles que l'on vient d'avoir maintenant qui n'ont aucun rapport avec aucun point de l'ordre du jour. Ce n'est pas possible que des membres du Conseil général qui sont là ce soir profitent du temps des autres en fin de séance parce qu'il y a un endroit dans l'ordre du jour où il est écrit "observations". Ils font part pendant dix minutes de leur avis personnel sur des sujets qui n'ont à

voir avec ce que l'on traite ici que de près ou de loin. A mon sens, c'est un manque de respect complet vis-à-vis du temps des personnes qui s'investissent ici. Cela doit être mieux encadré.

Le président. Je prends ça comme une critique. Nous allons en discuter au Bureau.

Kilchenmann Emmanuel (UDC). Je m'adresse à vous ce soir hors du cadre des traditions et des coutumes de notre Conseil. Je vais être bref, mais je tiens à faire cela parce que je le ressens au fond de mon cœur. Je me suis engagé en politique avec beaucoup de passion, parfois trop de naïveté, mais surtout beaucoup de sincérité, probablement aussi trop. Mon modeste parcours politique a été parsemé par de nombreux combats, nombreuses actions qui n'ont pas laissé indifférent. Si certaines actions ont pu blesser, je tiens à présenter mes excuses les plus sincères. Ce soir, je ne suis pas là pour faire mon testament politique. La vie est ainsi faite, les choses évoluent, les choses changent, et c'est ce qui est beau à la vie. Je tenais à m'adresser à vous pour vous remercier pour toutes les rencontres humaines extraordinaires que j'ai pu faire durant mon parcours politique, au sein de notre Conseil. Je remercie le PDC, qui est devenu le parti du Centre, chez qui j'ai fait mes premières gammes politiques, période de laquelle j'ai un merveilleux souvenir. Je remercie l'UDC de la ville, qui est devenu mon port d'attache et qui m'a toujours soutenu. Je remercie tous les autres partis pour leur engagement au service de la chose publique, les médias qui par leur travail font vivre la démocratie, Mme la conseillère communale Andrea Burgener Woeffray, avec qui j'ai tellement pu échanger et façonner des idées qui tentaient de joindre les deux bords politiques que sont la gauche et la Droite. Mais plus encore, je tiens à vous remercier vous tous, qui vous engagez pour le bien commun. Le temps que vous sacrifiez loin des personnes que vous aimez, ce temps vaut la peine et vous honore. Le bien commun, peu importe de quel parti on est, est finalement le seul et juste critère qui doit nous animer et nous guider dans la recherche de notre engagement en politique. Je souhaite qu'il permette à aspirer à plus que de la politique partisane, à plus que de la politique des blocs et de politique d'idéologies. Comme vous le savez, je n'ai pas toujours brillé par ma présence, trop occupé par d'autres engagements, d'autres devoirs. Trop souvent, j'ai mis les priorités sur d'autres devoirs qui étaient les miens. Ce soir, je tiens à vous dire au revoir, à dire adieu à la politique sous la forme que j'ai faite et vous dire merci pour tout ce que vous m'avez donné, vous dire merci pour ce que vous m'avez apporté, car pour moi il s'agit de faire la place au sang neuf. Dans quelques instants, je ne ferai plus partie de votre Conseil et je vous souhaite bon vent dans vos engagements. Plus encore, je vous souhaite, du fond du cœur, plein de joie, de réussite, de bonheur dans vos vies, vos familles et avec vos proches. Prenez soin de notre belle ville de Fribourg, cette ville qui m'a vu naître et à qui je dois tellement. Finalement, un proverbe africain dit qu'il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent jamais. Je me réjouis déjà de vous rencontrer, ici ou ailleurs. (Applaudissements).

Le président. Y a-t-il d'autres remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques d'un membre du Conseil général, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.

Sur ces paroles d'adieu de M. E. Kilchenmann, je vous dis au revoir. Bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 21.47 heures.

Fribourg, le 7 mars 2023
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario PARPAN



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

PROVISOIRE